



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

**66<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi le 11 décembre 2007, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Kerim . . . . . (ex-République yougoslave de Macédoine)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

**Point 66 de l'ordre du jour**

**b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants**

**Rapport du Secrétaire général (A/62/259)**

**Projet de résolution (A/62/L.31)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme le savent les membres, le Débat plénier commémoratif de haut niveau va évaluer les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration et du Plan d'action énoncés dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, intitulé « Un monde digne des enfants ».

Mesdames, messieurs et enfants du monde, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à ce Débat plénier commémoratif de haut niveau de l'Assemblée générale sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. J'ai moi-même participé à cette session extraordinaire en 2002. Lorsque je suis revenu cette année, en ma qualité de Président de l'Assemblée générale, la session s'est ouverte avec la diffusion d'un message vidéo des enfants de mon pays. Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien de plus important que l'avenir de

nos enfants et de nos jeunes. Ce sont les prochaines générations de dirigeants.

Ma confiance dans cette Organisation s'accroît lorsque nous examinons des questions qui sont au cœur de ce que nous représentons, lorsque nous évaluons ce que nous avons réalisé, une fois les déclarations et les plans d'action adoptés et les délégués rentrés dans leurs capitales.

Il nous incombe de montrer l'exemple, de défendre les valeurs dans lesquelles nous avons foi afin de veiller à léguer un monde meilleur, plus sûr, plus propre et plus égalitaire à nos enfants.

La question des changements climatiques relie toutes ces dimensions. Si nous ne faisons pas face à cette tendance croissante, l'instabilité augmentera et notre environnement se détériorera; les indigents du monde ne pourront compter que sur eux-mêmes pour construire une vie meilleure pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Remédier aux changements climatiques exige une détermination unique et constante. Cela implique de penser au futur tout en agissant au présent. Cela demande une détermination internationale qui soit pénétrée de l'esprit de la mission mondiale de l'ONU.

Nous sommes déjà attachés à ces objectifs. Au Sommet pour les enfants de 1990, les dirigeants mondiaux ont appuyé le principe selon lequel les États agiraient toujours en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et les ressources appartiendraient prioritairement aux enfants. De nouveau, en 2000, ils

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



se sont engagés à atteindre certains objectifs spécifiques d'ici à 2015 en matière d'éducation et de santé des enfants dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Et en mai 2002, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, les gouvernements ont promis de construire un monde digne des enfants qui servira de passerelle vers un monde digne de nous tous. L'Assemblée générale a également consacré une attention considérable à l'examen des progrès réalisés pour éliminer la violence contre les enfants au cours de ses soixante et unième et soixante deuxième sessions.

L'année 2007 est un jalon pour les enfants du monde. Elle marque un rite de passage pour la Convention relative aux droits de l'enfant – son dix-huitième anniversaire. Aujourd'hui et demain, nous avons la possibilité de célébrer les progrès importants qui ont été accomplis, mais nous avons aussi la responsabilité d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Le rapport du Secrétaire général présente un mélange d'espérance et d'inquiétude concernant la situation des enfants dans le monde. Je voudrais féliciter tous les États Membres – plus de 140 jusqu'à présent – qui ont soumis des rapports nationaux portant sur les progrès qu'ils ont réalisés pour atteindre les objectifs de la session extraordinaire. Ces rapports évaluent la situation des enfants dans chaque pays, ainsi que les résolutions à prendre pour venir à bout des défis restants.

Je voudrais également féliciter les nombreux organismes régionaux, la société civile et les organisations du secteur privé, en particulier l'UNICEF et les autres institutions de l'ONU qui ont adopté des initiatives pour faire de ce monde un monde digne des enfants. Si nous ne faisons pas cet investissement à long terme pour nos enfants, les problèmes à long terme les plus fondamentaux de l'humanité demeureront non résolus. Si nous prenons au sérieux nos promesses collectives, alors nous avons l'importante responsabilité de les tenir pour nos enfants. Comme le savent tous les parents, le pire crime est de tromper son enfant. Les promesses vides créent des âmes vides.

Je suis convaincu que ce débat plénier, les tables rondes et les nombreux événements parallèles renforceront le dialogue qui se tient entre les générations, de même que notre détermination de faire de ce monde un monde meilleur pour tous nos enfants.

L'Assemblée va maintenant entendre un message vidéo du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je regrette de ne pas pouvoir assister à ce débat consacré aux droits et au bien-être des enfants. Je suis à Bali à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, où nous aborderons également la question des besoins des générations à venir.

La session extraordinaire consacrée aux enfants de 2002 a vraiment été extraordinaire à bien des égards. C'est la première session à être consacrée exclusivement aux enfants. C'est la première session qui a permis la participation tant des enfants que des chefs d'État et de gouvernement. Elle a abouti à l'adoption d'un document historique intitulé « Un monde digne des enfants ».

Ce nouveau programme a été rédigé pour, et avec, les enfants du monde. Il a inclus 21 objectifs et cibles spécifiques visant à promouvoir une vie saine, à dispenser une éducation de qualité à tous les garçons et filles et à protéger les enfants des violences, de l'exploitation et du VIH/sida.

Au cours de ce Débat commémoratif, j'ai l'honneur de vous présenter un nouveau document intitulé « Les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement ». Il s'agit de mon premier rapport global sur les OMD dans leur relation spécifique avec les enfants.

Je suis enchanté de voir qu'une fois de plus, les enfants et les jeunes prennent part à l'Assemblée générale. Certains d'entre eux y ont participé il y a cinq ans, d'autres appartiennent à une nouvelle génération qui s'efforce de veiller à ce que les nations du monde honorent les promesses qu'elles ont faites en 2002.

Je souhaite que la détermination de ces jeunes vous inspire dans vos délibérations. Travaillons ensemble, à Bali et à New York, pour produire un changement durable au bénéfice des générations à venir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, M. Dalius Čekuolis.

**M. Čekuolis** (Lituanie) Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur

d'aborder la question du Débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Ce débat offre une occasion unique d'évaluer les progrès que les États Membres ont accomplis avec les autres partenaires pour atteindre les objectifs inscrits dans la déclaration et le plan d'action adoptés à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en mai 2002.

Au cours de ces cinq dernières années, l'un des enseignements les plus clairs qui s'est dégagé de nos efforts visant à assurer le bien-être des enfants concerne l'importance des partenariats. Ni les gouvernements ni les organisations non gouvernementales, ni les organisations internationales ni les communautés locales ne peuvent répondre aux besoins des enfants en travaillant isolément. Nous devons collaborer et travailler ensemble, même si nous assumons des responsabilités différentes.

Le Conseil économique et social a étudié et continue d'étudier des questions qui sont très liées au monde que nous construisons. Au cours de la session de fond de 2007, les États membres du Conseil ont réfléchi à la possibilité de renforcer nos efforts en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, par le biais notamment d'un partenariat mondial pour le développement. Ce sujet englobe deux des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Conseil est d'avis que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/62/259), depuis 2003 des partenariats et une coopération remarquables ont été mis en place qui ont permis d'accélérer les mesures en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des progrès notables ont été réalisés depuis la session extraordinaire consacrée aux enfants – promulgation de nouvelles lois plus efficaces, formulation et exécution de politiques publiques plus focalisées et réalisation d'une politique de développement en faveur des enfants. L'adoption d'instruments de politique stratégique et de services essentiels en faveur des enfants d'un bon rapport coût-efficacité s'affirme également partout dans le monde.

Au cours des cinq dernières années, la collaboration énergique entre les acteurs internationaux, en particulier les fonds spéciaux et les institutions, a été très fructueuse. Je tiens à adresser mes remerciements pour leur activité à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le

paludisme, à l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, au Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile, au Partenariat Faire reculer le paludisme, et à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles en raison de la lutte qu'ils mènent contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en propageant l'éducation et en éliminant la violence contre les enfants et les crimes connexes. C'est également un honneur pour moi de pouvoir adresser un message chaleureux aux plus de 3 000 organisations non gouvernementales accréditées auprès du Conseil économique et social. Un grand nombre d'entre elles travaillent activement en faveur du bien-être des enfants partout dans le monde. Je les remercie toutes de leur partenariat.

Et pourtant, il existe d'énormes écarts dans les réalisations : entre les différentes régions du monde, au niveau des pays et des provinces, et sur le plan de la problématique homme-femme. Nous devons agir avec fermeté pour éliminer la violence contre les enfants, lutter contre le VIH/sida et promouvoir un enseignement accessible à tous. Dans une certaine mesure, les problèmes auxquels sont confrontés les enfants partout dans le monde ont leur origine dans l'inégalité et l'injustice et tiennent au fait que l'on n'a pas réussi à assurer à tous les enfants les droits et la protection dont jouit une partie d'entre eux. Mais une réalité que l'on retrouve constamment dans tous les schémas d'injustice est la discrimination sexuelle, qui refuse à des millions de filles les mêmes droits aux soins de santé et à l'égalité des chances, ce qui les rend également plus vulnérables à la violence sexuelle et aux autres formes de violence.

Au cours de la présente session, l'examen stratégique décennal de l'étude Machel (A/62/228, deuxième partie) sur les conflits armés (A/51/306) nous a rappelé l'impact dévastateur et changeant que les conflits armés ont sur les enfants.

Il existe, hélas, des signes alarmants qui indiquent que l'ensemble de l'aide publique accordée aux activités ayant trait aux enfants est en baisse et que les économies locales n'ont pas réussi à assurer le plein emploi aux jeunes. Il faut manifestement que tous les enfants bénéficient directement de la mise au point de nouveaux vaccins et de traitements spécialisés contre de nombreuses maladies infantiles. Les changements climatiques représentent un autre danger important pour l'avenir. On ignore quelle sera l'ampleur du réchauffement de la planète, mais le processus est déjà

en cours et il menace les perspectives de millions d'enfants.

Tout comme les changements climatiques, la mondialisation peut parfois nous entraîner sur des voies imprévues et dangereuses. Mais elle n'en contient pas moins la promesse de nouvelles formes de progrès et de protection. La mondialisation est également associée à de rapides changements technologiques. Pour les enfants, les avantages potentiels résident dans les technologies de l'information et de la communication, qui ouvrent de vastes réserves de savoir humain auparavant inaccessibles.

Il faut mener des efforts collectifs et renouveler les engagements afin de relever les défis de l'avenir. À cet égard, le Conseil économique et social est déterminé à continuer d'être non seulement un forum de discussions sur les problèmes, mais également une instance permettant de mettre en commun les meilleures pratiques. Grâce à l'intérêt que lui manifestent les États Membres et à leur coopération, le Conseil économique et social a été saisi des nombreux problèmes auxquels nos pays sont confrontés. J'ai bon espoir que nous continuerons d'examiner ces questions avec énergie afin d'assurer un bel avenir à nos enfants et de faire de notre planète un monde vraiment digne des enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ann Veneman, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

**M<sup>me</sup> Veneman** (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes vives préoccupations à la suite des attentats survenus ce matin à Alger, et transmettre toutes nos condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés.

C'est un honneur que de participer aujourd'hui au Débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, en cette journée qui marque le soixante et unième anniversaire de la fondation de l'UNICEF. Nous nous félicitons de la participation de partenaires clefs, notamment des organisations membres du Mouvement mondial en faveur des enfants, de nombreuses autres organisations non gouvernementales, d'institutions sœurs des Nations Unies, d'universités, de fondations, etc. Plus de 90 jeunes du monde entier ont participé à la mise en

forme de cette séance extraordinaire et ils font entendre leur voix.

En 2002, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Plan d'action intitulés « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2). Les gouvernements se sont engagés à atteindre des objectifs fixés et à prendre des mesures spécifiques dans des délais donnés dans quatre domaines pour le bien-être des enfants : promouvoir une vie plus saine; pour une éducation de qualité; protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence; et lutter contre le VIH/sida. Ces engagements réaffirment et complètent les objectifs du Millénaire pour le développement en tant que cadre de développement.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/62/259) sur les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été présenté ce matin. Ce rapport fournit des informations et une analyse relatives aux progrès réalisés à ce jour, mais aussi de tout ce qui nous reste à accomplir.

Des progrès sont réalisés. Pour la première fois depuis que des données sont collectées au niveau mondial, le nombre de décès des enfants de moins de 5 ans est tombé au-dessous de la barre des 10 millions – 9,7 millions. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé de 60 % depuis 1960. Des programmes intégrés de santé à base communautaire ont favorisé ces progrès – des programmes de vaccinations, d'apports en vitamine A, d'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, et autres interventions clefs dans les domaines de la santé et de la nutrition. Ils aident aussi à enseigner aux mères l'importance de l'allaitement maternel exclusif et de l'hygiène personnelle.

Les données indiquent aussi que la prévalence d'infection au VIH est en baisse dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, qu'il n'y a jamais eu autant d'enfants, en particulier de filles, inscrits à l'école primaire, et qu'un nombre de plus en plus grand d'enfants sont inscrits à l'état civil dès la naissance. C'est grâce à de bonnes et fiables données permettant de suivre les progrès que l'on peut obtenir des résultats. Et des résultats quantifiables et durables fondés sur les meilleures données disponibles sont la base de la démarche adoptée par l'UNICEF pour accélérer les progrès en faveur des enfants. C'est grâce à de bonnes données que l'on prendra, en toute connaissance de cause, des décisions sur les choix

d'investissement et les priorités et sur les politiques et les programmes qui permettront d'obtenir les meilleurs résultats, même avec des ressources limitées. Lorsque les données sont collectées et analysées, les objectifs fixés, les résultats mesurés et les politiques et les programmes réussis intensifiés, cela est suivi d'effets et a un impact.

Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et l'adoption généralisée de la Convention relative aux droits de l'enfant ont donné de l'espoir et permis de renouveler les engagements en faveur des enfants, ce qui aide aussi à réaliser des progrès et à définir l'agenda pour les enfants. Il existe de plus en plus une culture mondiale qui reconnaît que les droits des enfants sont essentiels au progrès de l'humanité. Les membres les plus jeunes de la société doivent être protégés contre la violence, les sévices et les pires formes de travail des enfants. Le mois dernier, nous avons célébré le dix-huitième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous jouons tous un rôle dans la défense des droits des enfants et dans l'atteinte de résultats en leur faveur, la Convention fournissant un cadre à nos actions et les objectifs du Millénaire pour le développement fixant des repères mesurables.

Mais si nous voulons mettre un place un monde qui soit vraiment digne des enfants, nous devons atteindre partout dans le monde des millions de filles et de garçons vulnérables qui continuent de souffrir de la pauvreté, de la faim et de mauvais traitements. Il est tout simplement inacceptable que, chaque année, 9,7 millions d'enfants meurent avant leur cinquième anniversaire, surtout que la plupart de ces morts, causées par la maladie et la malnutrition, auraient pu être évitées. On estime à plus d'un million dans le monde le nombre des filles et garçons victimes du commerce sexuel et à plusieurs centaines de millions celui des enfants qui subissent des violences sexuelles sous une forme ou une autre. Beaucoup sont la proie de la violence au domicile, dans la communauté et dans les institutions. Encore de nos jours, environ 90 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le primaire. Chaque année, ils sont des milliers à être blessés ou tués par les mines terrestres et les engins non explosés. Ils continuent d'être engagés comme soldats dans les conflits d'adultes. De même, la violence et le viol restent des armes de guerre.

Lors d'un déplacement en République démocratique du Congo, j'ai rencontré des femmes qui avaient été violées dans des conditions atroces, parmi

lesquelles une orpheline sauvagement battue et violée par quatre hommes à l'âge de 12 ans. C'est généralement elle que j'évoque lorsque je parle des enfants que j'ai rencontrés à l'occasion de mes voyages. C'est que son histoire, malheureusement trop banale, est profondément poignante et douloureuse. Ces viols doivent impérativement cesser. Nous le devons à cette jeune fille et aux milliers d'autres qui, comme elle, ont été marquées dans leur chair et dans leur esprit et qui restent en danger.

Nous devons redoubler d'efforts dans les mois et les années à venir, en commençant par confirmer nos engagements à la présente séance, afin de venir à bout de ces problèmes et d'offrir aux enfants un environnement sain, sûr et sécurisé. Le message que les représentants de jeunes ont adressé à l'occasion de la réunion générale organisée hier par l'UNICEF nous a rappelé avec éloquence qu'il fallait mobiliser les forces de chacun pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Comme on nous l'a dit, les jeunes ne causent pas les problèmes, mais ils peuvent aider à les régler.

Alors qu'approche l'année 2015, horizon fixé pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, il est urgent d'envisager cette tâche du point de vue collectif. Nous le devons aux millions de filles et de garçons qui continuent de vivre en marge du progrès mondial. Comme Audrey Hepburn, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNICEF, l'a déclaré un jour, ce ne sont pas les ressources humaines qui manquent mais la volonté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que, dans sa résolution 61/272, du 29 juin 2007, il a été décidé qu'une fille et un garçon prendraient la parole lors de la séance de clôture du débat plénier de haut niveau commémoratif. Cependant, dans la lettre du 6 décembre 2007 que j'ai adressée aux États Membres, j'ai proposé que l'un des enfants fasse une déclaration à la séance d'ouverture. S'il n'y a pas d'objection, et sans créer de précédent, je considérerai que l'Assemblée générale décide d'entendre la déclaration d'un délégué des enfants à la présente séance d'ouverture.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au délégué des enfants Longeni Matsi, de la Namibie.

**M. Matsi** (*parle en anglais*) : Je m'appelle Longeni Victorious Matsi et je viens de Windhoek, en

Namibie. Je travaille actuellement à une émission de radio, qui est préparée par des enfants pour les enfants. Elle s'intitule Uitani Childline Radio. Nous discutons, nous informons et nous donnons des conseils aux enfants qui remettent fortement en question les mauvaises décisions auxquelles ils sont confrontés. Je voudrais lire à l'Assemblée un texte qui a été rédigé par tous les enfants.

Quatre-vingt-treize jeunes de 51 pays, soit 37 garçons et 56 filles, âgés de 11 à 18 ans, sont parvenus, bien qu'ils parlent 20 langues différentes, à se rassembler derrière une même cause : créer un monde digne des enfants. Il y a cinq ans, des enfants comme nous se sont pour la première fois adressés à l'Assemblée générale et ont présenté un document intitulé « Un monde digne de nous ». Depuis, nous, les jeunes, agissons pour effectivement rendre le monde digne de nous.

Nous avons fait entendre notre voix et pris la responsabilité des questions qui nous touchent directement. Nous nous impliquons de plus en plus au sein de différentes instances et organisations, telles que les parlements d'enfants, qui permettent à ceux-ci de s'informer sur leurs droits et d'exprimer leurs opinions librement. Nous nous battons pour obtenir l'égalité à tous les niveaux, indépendamment du sexe, de l'âge, des capacités, de la race et de la religion. Nous pensons que nos droits sont universels, c'est-à-dire qu'ils concernent aussi bien les garçons que les filles, les groupes minoritaires et les peuples autochtones.

Dans nos pays d'origine, nous mettons en œuvre des projets qui profitent à un grand nombre d'enfants divers. Nous prenons une multitude de mesures contre différents problèmes tels que la malnutrition, la traite des enfants et le VIH/sida, notamment dans les pays frappés par les catastrophes, le conflit et la guerre. Nous dénonçons toutes les formes d'exploitation, de violence et de sévices subis par les enfants. Il faut que les jeunes nouent et entretiennent des liens de partenariat avec ceux qui peuvent veiller à l'exercice de leurs droits.

Après les promesses faites en 2002, nous sommes impatients de savoir ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à accomplir. Cette séance doit être un moment d'honnêteté, d'action concrète et de vrai changement si l'on veut mettre fin à la pauvreté et à la discrimination, éduquer nos enfants et combattre la maladie. Cette séance est l'occasion de nous rassembler. Elle est l'occasion de nous écouter et d'avoir du cœur. Qui

d'autres que les enfants eux-mêmes sont mieux placés pour parler de leurs droits? Ensemble, nous pouvons continuer à bâtir un monde digne de nous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'attire l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de questions relatives à l'organisation de la séance.

Tout d'abord, en ce qui concerne la longueur des déclarations, afin de permettre aux 141 participants inscrits sur la liste de prendre la parole, j'exhorte les orateurs à limiter leurs déclarations à cinq minutes, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. J'en appelle à la coopération des orateurs.

Ensuite, pour aider les orateurs à gérer leur temps, un système lumineux a été installé à la tribune. Il fonctionne de la manière suivante. Une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur; une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin des cinq minutes; et une lumière rouge s'allumera lorsque les cinq minutes se seront écoulées.

**Allocution de Son Excellence M. Mirco Tomassoni, Capitaine régent de la République de Saint-Marin**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Mirco Tomassoni, au nom des Capitaines régents de la République de Saint-Marin.

*S. E. M. Mirco Tomassoni, Capitaine régent de la République de Saint-Marin, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Mirco Tomassoni, Capitaine régent de la République de Saint-Marin, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Capitaine régent Tomassoni** (*parle en italien, texte en anglais fourni par la délégation*) : La République de Saint-Marin voudrait tout d'abord dire sa préoccupation au sujet des événements tragiques qui se sont produits ce matin à Alger. Comme les autres États Membres, nous exprimons nos condoléances à l'Algérie et à l'ONU pour les victimes.

Par la présence de son Capitaine régent au Débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à

donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants, la République de Saint-Marin a voulu accepter l'invitation qui lui a été adressée par l'Assemblée générale à participer au plus haut niveau possible, en reconnaissance de l'importance de cette manifestation du fait de l'examen et de l'évaluation des résultats des activités de nos pays à l'égard des principes et engagements énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action figurant dans le document « Un monde digne des enfants », adopté à la vingt-septième session extraordinaire de 2002.

Le Capitaine régent félicite chaleureusement l'ONU pour les activités intenses qu'elle a menées depuis lors pour affirmer et défendre les droits des enfants par le biais de ses organes et institutions spécialisées, principalement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui a de toute évidence obtenu des résultats positifs. Les données statistiques démontrent l'efficacité de ces activités et nous donnent une raison d'espérer.

Pour ce qui est des principes fondamentaux stipulés il y a 18 ans dans la Convention relative aux droits des enfants et dans les deux Protocoles facultatifs, il demeure nécessaire d'apporter des réponses rapides et adéquates afin d'affirmer le droit des êtres humains à vivre dans la dignité, à une famille, à l'éducation, à un développement sain et harmonieux sur les plans physique et intellectuel, dans un environnement sûr, sans les menaces qui mettent toujours en péril la vie des enfants et l'intégrité de leur personnalité dans de nombreuses régions du monde.

Les enfants souffrent toujours des effets dévastateurs des conflits dont le nombre a malheureusement presque doublé au cours des 10 dernières années, dans lesquels ils sont utilisés comme des soldats et soumis aux formes les plus abjectes de violence, de mauvais traitements et d'exploitation. Nous devons tous affirmer que de tels traitements sont totalement inacceptables.

Pour cette raison, il est essentiel de n'épargner aucun effort pour tenter de venir à bout de cette situation intolérable, en premier lieu à l'intérieur de nos frontières nationales, tout en intensifiant notre appui à la coopération internationale et aux objectifs de développement pour tous les êtres humains, tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De concert avec les institutions publiques, des associations de volontaires contribuent elles aussi sensiblement à la réalisation de cet objectif. Dans notre pays, les

volontaires jouent un rôle particulièrement important pour sensibiliser le public, pousser la population à faire acte de solidarité et la faire participer à des projets de développement.

À Saint-Marin, les enfants représentent environ 19 % de la population et jouissent pleinement des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui ont été intégrées dans l'ordre constitutionnel de Saint-Marin et traduites en une large gamme de garanties juridiques, culturelles, en matière de santé et d'éducation, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. De nouvelles formes de malaise, de discrimination et de violences viennent toutefois constamment mettre en péril la croissance et le développement conscient de la personnalité des enfants et des jeunes, au sein notamment des sociétés les plus développées sur les plans économique et social. Il importe de ne jamais détourner l'attention de ces phénomènes.

En effet, le niveau de confort atteint par ces sociétés, parmi elles, incontestablement, Saint-Marin, de même que les droits conférés et l'assistance dispensée, ne doivent pas détourner notre attention des dangers que peut causer l'indifférence à l'égard des enfants et des jeunes. En fait, les adultes accordent souvent plus d'attention aux aspects superficiels de l'existence. Les jeunes livrés à eux-mêmes, sans soins ni éducation ni principes directeurs ni idéaux ni valeurs spirituelles, représentent des proies faciles face à de nombreux phénomènes destructeurs. Nous devons donc conjuguer nos efforts dans la lutte contre ces phénomènes, qui constituent un obstacle grandissant.

Au fil des ans, les États et les organisations ont progressivement accordé une plus grande attention et accru leur détermination, passant de la protection des enfants par les adultes à la pleine affirmation des droits spécifiques des enfants. Ceci implique que le respect de l'identité des enfants va de pair avec le respect de leurs valeurs et traditions culturelles, condition sine qua non pour édifier la paix. Ce concept a inspiré la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, qui prendra fin en 2010.

C'est dans cet esprit qu'en octobre dernier, notre pays, après avoir adhéré à des instruments de l'ONU semblables, a adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les mauvais traitements

sexuels. En outre, après l'adoption ces dernières années d'une longue série de mesures juridiques en faveur de la famille, Saint-Marin élabore une nouvelle législation portant sur les adoptions internationales et la protection des enfants afin de compléter et de mettre à jour la législation actuelle.

Nous pensons que cette réunion spéciale et la mise en commun des expériences et des autres contributions au cours des tables rondes interactives renouvellera notre détermination et renforcera la solidarité et la coopération aux fins de protéger les droits des enfants et des jeunes.

Il existe un lien solide entre les travaux de l'Assemblée générale et les événements particuliers qui, cette année, ont été consacrés aux menaces à l'environnement, à la promotion du dialogue et de la compréhension entre les peuples et à la protection des enfants et des jeunes gens, lesquels représentent le meilleur du monde actuel et constituent notre espoir commun pour le futur. Ainsi, l'ONU a une fois de plus démontré la pertinence et l'importance de son rôle dans la promotion du dialogue et de la coopération entre tous les États.

Nous exprimons nos remerciements les plus sincères pour cet appel et la dynamique qu'il a créée, gardant à l'esprit que notre participation à cet événement important contribuera à renforcer l'engagement solennel des capitaines-régents, qui viennent d'être élus et qui, à leur investiture tous les six mois, promettent, conformément aux statuts qui datent du XVII<sup>e</sup> siècle, d'accorder une attention particulière aux groupes les plus faibles de la société et de protéger les droits de l'enfant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Capitaine-Régent de la République de Saint-Marin de sa déclaration.

*S. E. M. Mirco Tomassoni, Capitaine-Régent de la République de Saint-Marin, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Amadou Toumani Touré,  
Président de la République du Mali**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Mali.

*M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Touré** : Je voudrais tout d'abord adresser mes chaleureuses félicitations et mes remerciements à S. E. M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la tenue et, surtout, à la bonne organisation de la présente réunion sur l'examen approfondi de la mise en œuvre des résolutions de la session extraordinaire consacrée aux enfants, cinq ans après l'adoption de notre vision commune, « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe).

Je suis d'autant plus heureux d'y avoir été invité que le lien particulier et personnel que j'entretiens avec les enfants du Mali et bien d'autres enfants à travers notre continent est tout simplement affectueux. Ces enfants ne m'appellent même plus par mon nom; ils ont préféré prendre une particule beaucoup plus affective : ils m'appellent par les initiales de mon nom, « A.T.T. ». Ces enfants qui me donnent leur amitié très sincère m'appellent tous leur grand ami.

Je veux, du haut de cette tribune universelle, leur dire que je revendique moi aussi leur amitié et que cette amitié revêt un très grand engagement dans le sens de la vision que je me suis imposée. J'attache donc du prix à cette rencontre pour le passage en revue du processus à la fois visionnaire et ancré dans la réalité de nos pays pour un monde digne des enfants, et j'espère surtout qu'il aboutira à des résultats permettant de poursuivre une synergie d'actions en faveur des enfants.

Cinq années après, la position commune africaine adoptée au Caire en mai 2001, une « Afrique digne des enfants », partie intégrante du plan d'action « Un monde digne des enfants », a fait l'objet d'une revue à mi-parcours au Caire, du 29 octobre au 2 novembre 2007. La Conférence des ministres africains en charge de l'enfance, réunie à cette occasion, a adopté l'appel pour une action accélérée en faveur de la survie, de la protection, du développement et de la participation de l'enfant pour la période 2007-2012.

Dans cette perspective, je voudrais partager avec cette Assemblée quelques leçons tirées du parcours africain. L'état de mise en œuvre des engagements pour un monde digne des enfants, en Afrique et au Mali, a permis de constater les faits suivants. D'abord, l'augmentation substantielle du taux de scolarisation,

le renforcement des capacités des structures sociosanitaires, l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, de réels progrès ont été enregistrés à travers une prise de conscience accrue de nos populations, l'accès aux antirétroviraux gratuits dans certain pays africains, comme le Mali, et une meilleure prise en charge des orphelins du sida.

Dans le même esprit, grâce à l'engagement des chefs d'État et de gouvernement, une plus grande attention a été portée à la protection accrue des enfants avec, comme objectif, au niveau des pays africains, de contribuer à assurer la protection des enfants contre les formes de violence, d'abus, de négligence et d'exploitation, d'assurer la protection de l'enfant contre la vulnérabilité sociale par le renforcement du cadre juridique, la promotion, l'appropriation et la défense des droits de l'enfant. Nous pouvons également affirmer que les actions de lutte contre la traite des enfants sont aujourd'hui gérées dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, qui ont ensemble décidé et signé un accord sous-régional et convenu d'un plan d'action conjoint.

Toutefois, en dépit des progrès réalisés au cours des cinq dernières années en Afrique, il faut quand même reconnaître que jusqu'à aujourd'hui, l'enfant demeure vulnérable et continue d'être de plus en plus touché par les transformations et situations politiques, économiques, culturelles et sociales. Parmi les facteurs contribuant à aggraver la situation des enfants sur le continent et à compromettre les efforts en vue d'assurer leur protection, leur survie et leur développement, on peut noter la pauvreté, les conflits, les catastrophes, le VIH/sida, les mauvais traitements et l'exploitation des enfants. Ce sont là autant de défis que les États ainsi que la communauté internationale doivent relever pour offrir aux enfants de meilleures chances de vie.

Il nous appartient de renouveler notre engagement en faveur de la promotion de l'enfant africain, et il faut se réjouir du constat que nos États sont de plus en plus conscients du fait qu'investir dans les enfants contribue au développement humain et à la croissance économique ainsi qu'à la paix et à la sécurité. N'a-t-on pas dit que l'une des meilleures manières d'être généreux au présent, c'est d'investir dans l'avenir? Et investir dans l'avenir, c'est investir

dans les enfants, qui sont notre présent et, en même temps, notre avenir.

Dans la mise en œuvre de ces politiques, nous devons mettre un accent tout particulier sur la participation pour promouvoir les potentialités de l'enfant, de l'adolescent et des jeunes. Faire participer les enfants aux décisions qui affectent leur vie, le devenir de leur communauté et de la société en général est indispensable à la formation de la femme ou de l'homme de demain.

Je voudrais souligner pour terminer que le Mali attend de la déclaration que nous adopterons ici, à l'issue de la présente séance, qu'elle soit à la mesure des engagements auxquels 69 chefs d'État et de gouvernement et 190 délégations nationales de haut niveau ont ensemble souscrit en mai 2002 afin de progresser ensemble vers l'accomplissement des changements escomptés pour nos enfants, dans un esprit de solidarité internationale.

Mes chers amis les enfants, ensemble, nous pouvons bâtir un monde digne des enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Mali de sa déclaration.

*M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Jozefina Topalli, Présidente du Parlement de la République d'Albanie.

**M<sup>me</sup> Topalli** (Albanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, comme les autres orateurs, de présenter mes condoléances concernant les événements tragiques survenus en Algérie.

C'est pour moi un honneur insigne de participer à cette session extraordinaire. Au cours des dernières décennies, les droits de l'homme et les questions de développement humain sont devenus des éléments clefs des relations internationales. Même si les deux domaines sont en général examinés séparément, il apparaît de plus en plus clairement qu'il convient de les rapprocher et d'établir un lien entre eux. Les droits de l'homme – cette série de principes définissant et protégeant la dignité de tous les individus – sont des normes contraignantes de comportement pour les États qui y souscrivent. La Déclaration universelle des droits de l'homme est un instrument de plaidoyer qui peut être employé pour renforcer le développement humain

et qui permet ainsi à tous de mener une vie saine et créative en tant que membres actifs de leur communauté. Porter attention à ces deux domaines intimement liés peut changer la vie des citoyens les plus vulnérables d'un pays.

En Albanie, un tiers de la population a moins de 18 ans, et 17 % des Albanais ont entre 15 et 24 ans. Les femmes d'âge procréateur – de 15 à 49 ans – représentent non moins d'un quart de la population totale de l'Albanie, qui s'élève à 3 millions.

La protection des droits des enfants a été l'un des principaux centres d'intérêt du développement de la politique sociale en Albanie depuis 1992. Notre changement d'orientation en la matière procède des principes fondamentaux de la Constitution de la République d'Albanie, des conventions de l'ONU, de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne signé l'année dernière, ainsi que des autres instruments internationaux ratifiés par le Gouvernement albanais.

La protection des droits de l'homme en général et des droits des enfants en particulier s'est améliorée grâce aux réformes juridiques et institutionnelles continues visant à atteindre les normes européennes et à réaliser l'intégration. Le Gouvernement albanais a ratifié en 1992 la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2001, la première Stratégie nationale pour les enfants a été approuvée. En juin 2005, cette stratégie a été amendée et le Plan d'action national pour l'enfance pour 2005-2010 a également été approuvé.

Nous savons tous que les parlementaires et les membres des assemblées législatives sont indispensables à la mise en œuvre Plan d'action de l'Assemblée générale (voir résolution A-27,2, annexe). À cet égard, je voudrais brièvement présenter quelques-unes des réalisations et quelques-uns des efforts importants consentis ces dernières années pour honorer les engagements que nous avons pris dans ces domaines.

Afin d'assurer une éducation de qualité à nos enfants, notre Ministère de l'éducation et de la science a prolongé la durée de l'enseignement obligatoire des enfants. Le taux de scolarisation secondaire à partir de la neuvième année d'études s'élève à 80 %. Pour fournir le matériel d'enseignement préuniversitaire, processus important et permanent, le budget a été doublé en 2007. Les fonds consacrés à l'éducation

représentent de 3,1 % à 4 % du produit intérieur brut et l'investissement dans ce domaine a triplé.

L'accès universel à l'enseignement élémentaire et l'achèvement de l'enseignement primaire pour les enfants du monde est l'un des plus importants objectifs du Millénaire pour le développement et d'« Un monde digne des enfants ». Dans l'ensemble, 92 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire le font effectivement. Il n'y a pas de différence sensible entre les zones urbaines et les zones rurales : dans les zones rurales, le taux est plus élevé de seulement 1,6 %.

À l'échelon national, il n'y a pas de disparité entre les garçons et les filles fréquentant l'école primaire. En outre, 91,2 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire – de 6 à 9 ans – vont à l'école primaire et 98,9 % des enfants en âge de suivre le premier cycle de l'enseignement secondaire – de 10 à 13 ans – le suivent effectivement. Les différences entre les sexes en ce qui concerne la fréquentation d'un établissement primaire sont pour ainsi dire inexistantes. On observe une corrélation positive entre le niveau d'éducation de la mère et la richesse des ménages. Le pourcentage d'enfants fréquentant l'école primaire passe de 89,4 % à 96,8 % si la mère a suivi l'enseignement supérieur et non pas seulement l'enseignement primaire et secondaire.

S'agissant de l'alphabétisation, la très grande majorité des femmes âgées de plus de 15 ans, soit 98,8 %, savent lire et écrire. On entend par femmes alphabétisées celles qui ont des difficultés à lire aussi bien que celles que lisent couramment. Il n'y a pas de différence importante entre les femmes de foyers appartenant à des catégories économiques différentes – 98,6 % des femmes les plus pauvres et 100 % des femmes les plus aisées savent lire et écrire.

En matière de soins médicaux, l'Albanie dispose d'un programme de vaccinations obligatoires visant à prévenir les maladies infantiles, à savoir la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la tuberculose, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons, l'haemophilus influenzae B, l'hépatite B et l'hépatite. En 2006, des vaccins contre les oreillons et l'haemophilus influenzae B ont été systématiquement administrés au cours des examens obligatoires de routine. En 2006, le taux de vaccination par tous les vaccins était de 98 %.

Pour ce qui est des soins obstétricaux, les directives en matière de santé maternelle prévoient que toutes les femmes doivent avoir accès à des soins maternels de base grâce à une panoplie complète de

soins comprenant des soins prénatals, un accouchement sûr et dans un environnement propre, et des soins postnatals pour l'enfant et la mère, le tout étant appuyé par un système d'orientation performant. En Albanie, les chiffres donnés par l'Institut de statistique albanais montrent qu'en 2005, 99 % des naissances ont été assistées par un personnel qualifié.

Pour ce qui est de la promotion de la bonne santé des enfants, à la fin de 2006, le parlement albanais a adopté une loi interdisant de fumer dans les lieux publics. Cette loi interdit de fumer dans les écoles, de vendre du tabac aux enfants de moins de 16 ans, de faire de la publicité pour le tabac au cours de rassemblements publics et de permettre aux fabricants de tabac de parrainer les activités des jeunes. La loi est entrée en vigueur le 27 mai 2007 et s'est accompagnée d'une vaste campagne assortie de nombreuses inspections des services de santé publique pour en assurer le respect.

Le parlement albanais a récemment adopté une loi spécifique contre la violence familiale. Nous avons également ratifié une série de lois portant sur les droits de l'enfant, y compris une loi prévoyant l'accession de la République d'Albanie au Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants dans les conflits armés, et au Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés.

Pour ce qui est des enfants handicapés, le Gouvernement albanais s'intéresse particulièrement à ce segment de la société. C'est pour cette raison que nous avons multiplié par trois les retraites pour les personnes handicapées. Ayant encouragé l'application de la loi pertinente adoptée par le Parlement albanais, j'ai récemment offert un emploi à deux jeunes handicapés.

Il y a quelques jours, nous avons organisé la journée du parlement albanais contre la violence familiale, une session plénière extraordinaire de haut niveau contre ce type de violence à laquelle ont participé le Premier Ministre, des organisations non gouvernementales, des diplomates et près de 130 femmes éminentes représentant différents milieux, notamment les arts, la culture, la politique et la société civile.

Il y a deux jours, nous avons inauguré une exposition d'enfants dans la bâtiment qui abrite notre

parlement, consacrée à la lutte contre la violence familiale, à laquelle ont participé plus de 200 enfants. J'ai apporté avec moi quelques-uns de leurs dessins, ainsi que des messages sincères et touchants qu'ils transmettent à l'Assemblée et à chacun d'entre nous. Permettez-moi de partager avec vous le véritable message que les enfants albanais ont envoyé à l'Assemblée générale et au monde entier : « Arrêtez la violence! Arrêtez la violence familiale! » C'est le message le plus sincère que les enfants d'Albanie puissent transmettre à tous les parents, aux parlementaires et à ceux qui, partout dans le monde, ont un certain pouvoir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. André Rouvoet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la jeunesse et de la famille du Royaume des Pays-Bas.

**M. Rouvoet** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Plus les personnes sont vulnérables, plus elles ont besoin de la protection de la loi. Et ceci est particulièrement vrai des enfants. La communauté internationale ne doit donc pas relâcher ses efforts et doit veiller à ce que les enfants jouissent de leurs droits à une bonne nutrition, à des soins de santé, à l'éducation, à l'assainissement, ainsi que de l'accès à l'eau potable, comme cela est énoncé dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). C'est pourquoi nous sommes ici et c'est pourquoi les Pays-Bas œuvreront activement à la réalisation de ces objectifs.

En février dernier, le nouveau Gouvernement néerlandais a adopté une politique nationale accordant la priorité aux questions relatives à la jeunesse et à la famille. Ce programme, qui avait pour thème « Toutes les chances pour tous les enfants », s'inspirait délibérément de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Selon un récent rapport de l'UNICEF, les enfants néerlandais sont les plus heureux des enfants de 21 nations occidentales riches, suivis par les enfants de la Suède et du Danemark. Nous nous félicitons de ce que les enfants des Pays-Bas soient heureux et satisfaits de leur vie. Quatre-vingt-cinq pour cent des enfants des Pays-Bas se portent bien, mais tout ne va pas bien. Dix pour cent de nos enfants sont en danger et 5 % ont des problèmes. Ils sont abandonnés, non scolarisés, voire maltraités. Ils ont un casier judiciaire et des problèmes de comportement, d'alcool ou de drogue. Ils souffrent d'obésité, ce qui les rend plus vulnérables à d'autres maladies.

En tant que Ministre de la jeunesse et de la famille, j'ai pour tâche de créer des conditions favorables au développement des enfants, afin que ces 85 % d'enfants continuent d'être heureux, et que la vie des 15 % restant s'améliore. Nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs en investissant seulement dans les jeunes en question. Nous devons également investir dans leurs familles.

Au cours des dernières décennies, les politiques familiales ont été quelque peu négligées. Il est temps, nous semble-t-il, de reconnaître sans réserve que la famille constitue l'unité de base de la société et qu'elle doit, de ce fait, être renforcée par le Gouvernement. Un environnement familial sûr et sain est d'une importance cruciale pour le bien-être des enfants et de la société dans son ensemble. En d'autres termes, lorsque la famille se porte bien, la société aussi se porte bien. Je voudrais donc mettre en place dans chaque agglomération des Pays-Bas des centres pour la jeunesse et pour la famille qui soient facilement accessibles et où les parents et les jeunes peuvent trouver de l'aide et des conseils à proximité de chez eux.

Bien entendu, le Gouvernement doit hésiter avant de s'immiscer dans les questions d'éducation des enfants. Ce sont les parents qui sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. S'ils ne peuvent pas assumer cette responsabilité, et si la communauté ne les y aide pas, il faut leur fournir des soins et une assistance professionnels, essentiellement pour les encourager ou pour leur donner les moyens de faire face à leurs responsabilités. Mais c'est uniquement lorsque le développement de l'enfant est en danger que le gouvernement a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'intervenir. Les interventions peuvent aller de mesures obligeant les parents à accepter de l'aide jusqu'au transfert, en dernier ressort, de l'enfant dans une famille d'accueil. Nous voulons que les enfants grandissent dans un environnement sûr, qu'ils réalisent leur potentiel et qu'ils apportent une contribution à la société, en particulier ceux qui viennent des familles les plus défavorisées. Le Gouvernement néerlandais a récemment accordé de nouvelles allocations pour enfants en rapport avec le revenu des parents.

Dans les instances internationales, les droits des enfants sont une priorité pour les Pays-Bas. Nous continuerons de défendre ces droits, en particulier le droit à une bonne éducation et le droit de grandir dans un environnement sûr, à l'abri de la violence.

L'étude de M. Paulo Sérgio Pinheiro sur la violence à l'encontre des enfants (voir A/61/299) aidera l'ONU à mieux remédier aux questions difficiles et délicates telles que les châtimements corporels, les sévices sexuels et les pires formes de travail des enfants. J'applaudis à la décision de la Troisième Commission (voir A/C.3/62/L.24/Rev.1) de recommander la nomination d'un représentant spécial chargé de la question de la violence à l'égard des enfants. Je peux assurer l'Assemblée que les Pays-Bas ne seraient que trop heureux d'aider d'autres pays à élaborer et à mettre en place des plans de lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Nous avons mené une campagne active au sein de l'Union européenne en faveur de l'adoption rapide de directives relatives aux droits des enfants, afin que ces derniers occupent une place plus visible dans la politique étrangère de l'Union. Le Conseil des affaires générales et des relations extérieures a adopté ces directives hier.

Les Pays-Bas participent également à plusieurs initiatives bilatérales. Nous allons, par exemple, financer la traduction d'une version adaptée aux enfants de l'étude de M. Pinheiro dans les langues des pays disposés à en appliquer les recommandations. Qui plus est, les Pays-Bas intensifieront leur lutte contre le travail des enfants. Ils adopteront une approche intégrée qui associera des instruments politiques à un investissement dans l'éducation, la réduction de la pauvreté et des campagnes publiques.

Tant l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes (A/61/122/Add.1) que l'étude sur la violence à l'encontre des enfants, toutes deux publiées en 2006, indiquent clairement que les filles sont particulièrement vulnérables à toutes les formes de violence. Nous pensons qu'il faut faire davantage pour veiller à ce que ce groupe particulièrement vulnérable fasse l'objet d'une attention suffisante. C'est pourquoi les Pays-Bas ont pris la décision d'organiser, en collaboration étroite avec l'ONU, une conférence internationale en 2009 sur la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, en particulier des filles. Cette conférence aura pour objectif d'encourager une action internationale visant à faire cesser la violence contre les filles et à renforcer leur capacité de résistance. Je veillerai à ce que l'Assemblée soit informée à temps de la structure et de l'organisation de cette conférence.

*M<sup>me</sup> Hepburn (Bahamas), Vice-Présidente, assume la présidence.*

En 2002, la déclaration des enfants, lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, s'est terminée par les mots suivants : « Vous nous considérez le futur, nous sommes aussi le présent » (A/S-27/PV.1, p. 9). C'est pourquoi nous devons agir maintenant.

L'objectif principal du programme néerlandais pour la jeunesse et la famille est de créer dans le pays un environnement dans lequel les enfants pourront grandir en sécurité et dans de bonnes conditions sanitaires, développer leurs talents, s'amuser, apprendre à être de bons citoyens et être bien équipés pour l'avenir. Ceci est aussi essentiellement l'objectif de la Déclaration et du Plan d'action de 2002 (résolution S-27/2, annexe). Ce n'est que lorsque nous, la communauté internationale, réaffirmerons notre engagement et intensifierons nos efforts que nous serons en mesure d'atteindre notre objectif : un monde digne des enfants.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, Président de la Commission nationale pour les mères et les enfants, de la République démocratique populaire lao.

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ces cinq dernières années, malgré les formidables succès obtenus dans la réalisation de chacun des objectifs du Plan d'action « Un monde digne des enfants », les progrès restent lents et les obstacles nombreux. L'une des principales difficultés auxquelles les pays les moins avancés sont confrontés est le manque de ressources financières.

En ce qui concerne la République démocratique populaire lao, le Gouvernement attache beaucoup d'importance et un très grand intérêt à la suite donnée au Plan d'action « Un monde digne des enfants ». En témoignent les méthodes adoptées et les programmes mis en œuvre dans chaque domaine avec un succès graduel. S'agissant du droit des enfants à la survie, notre gouvernement accorde la priorité absolue à la santé des mères et des enfants, les programmes de vaccination occupant une place centrale dans les soins de santé primaires et autres activités liées.

De plus, le Gouvernement a lancé à travers le pays une campagne annuelle de vaccination des mères

et des enfants, qui s'accompagne de la distribution de suppléments de vitamine A et de procédures de déparasitage, le but étant d'éliminer la rougeole à l'horizon 2012. Une manifestation a été organisée le 9 novembre 2007 avec la participation du Chef de l'État et d'autres hauts responsables gouvernementaux. Par ailleurs, notre gouvernement a mis en place une réglementation relative à la qualité de l'eau afin de garantir une eau salubre pour tous. En 2005, 67 % des foyers avaient accès à de l'eau non polluée.

Concernant le développement de l'enfant, notre gouvernement a placé l'éducation au cœur de ses travaux. Ainsi, l'Assemblée nationale a adopté des lois et autres dispositions de grande envergure, telles que la loi sur la protection des droits et des intérêts des enfants ainsi que la loi amendée sur l'éducation. De même, la stratégie d'éducation pour 2020 et le plan national d'action en faveur de l'éducation pour tous font l'objet d'une mise en œuvre énergique. Afin que tous les enfants de la société, quelle que soit leur origine ethnique, aient accès à l'éducation, le Gouvernement a multiplié les écoles ethniques et les programmes de formation mixtes destinés aux enfants handicapés et non handicapés. Jusqu'à présent, le taux net de scolarisation dans le primaire s'élève à 86,4 %.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, le Gouvernement lao applique pleinement les principes et les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant en mettant davantage l'accent sur la protection des enfants contre divers dangers tels que les sévices, la persécution, le travail forcé et l'exploitation sexuelle. En outre, mon pays est devenu partie aux conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail.

La République démocratique populaire lao est également devenue partie aux deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Gouvernement met actuellement au point un plan d'action nationale de lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.

Soucieux de donner une voix à la jeunesse, le Gouvernement lao a pris des dispositions pour accroître la participation des enfants et des jeunes dans les différentes activités sociales menées dans le pays et à l'étranger et encourager l'échange de vues sur les questions d'intérêt commun. Par ailleurs, le Gouvernement encourage les échanges culturels sur les belles traditions locales et nationales parmi les enfants et les jeunes, leur apprenant, à cette fin, à préserver et à

transmettre cet héritage tout en cultivant un style de vie décent et progressif.

L'utilité du Plan d'action « Un monde digne des enfants » pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est largement admise, surtout en ce qui concerne l'objectif relatif au développement et à la protection des enfants. Comme d'autres pays en développement, la République démocratique populaire lao a accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de ce plan d'action tout en continuant de se heurter aux redoutables obstacles que sont la pauvreté et les pénuries de fonds.

C'est pourquoi je prie instamment la communauté internationale d'accompagner les efforts déployés par tous les pays en développement. Pour cela, les pays doivent mieux s'acquitter de leurs obligations, notamment en consacrant 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement destinée aux pays en développement.

Je réaffirme la volonté inébranlable du Gouvernement lao d'œuvrer aux côtés de la communauté internationale à l'édification d'un monde digne des enfants.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Constance Simelane, Vice-Premier Ministre du Royaume du Swaziland.

**M<sup>me</sup> Simelane** (Swaziland) (*parle en anglais*) : Le Royaume du Swaziland est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, son produit national brut étant estimé à 1 500 dollars par habitant. Pourtant, 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et 37 % est touchée par l'extrême pauvreté. Au plan socioéconomique, le pays est en proie au VIH/sida, à la pauvreté et aux changements climatiques, qui sont à l'origine de sécheresses et autres détériorations de l'environnement.

D'après le projet de rapport sur le recensement pour 2006, notre pays compterait 1 million d'habitants, dont la moitié environ sont des enfants. Le nombre des foyers dirigés par des enfants est en hausse. La sécheresse est un autre facteur de risque pour des communautés au demeurant vulnérables. Quelque 40 % des habitants du Swaziland connaissent de graves pénuries de vivres et d'eau. Le Swaziland a mis en place des programmes de prestations à l'intention des personnes âgées et des enfants ainsi que des

subventions agricoles en vue de répondre aux besoins des plus démunis.

Ces efforts sont nécessaires pour favoriser le développement physique, psychologique, spirituel, social, émotionnel, cognitif et culturel des enfants, faire du Swaziland un endroit digne des enfants et rester engagé sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Soucieux d'harmoniser sa législation nationale avec les dispositions et les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Gouvernement swazi y a apporté certains amendements. Ces amendements comprennent l'adoption de la Loi constitutionnelle de 2005, qui est la loi suprême de notre pays, un certain nombre de dispositions qui portent sur la protection et la promotion des droits des enfants; la révision de la procédure pénale et de la loi relative aux éléments de preuve, qui a facilité la création du service intermédiaire et du tribunal pour enfants; la demande par le Gouvernement du Swaziland d'élaborer la Loi relative aux enfants et le projet de loi relatif à la justice pour les enfants; la mise au point en 2007 de consignes et de normes élaborées par le Ministère de la santé et du bien-être social concernant les activités des orphelinats et des enfants résidant dans des institutions ou des foyers; et la création d'une unité spéciale au sein du Ministère de la justice constituée de 14 procureurs afin de traiter des mauvais traitements infligés des enfants et aux violences conjugales.

Le Gouvernement a également créé des institutions visant à régler les questions concernant les enfants à divers niveaux. L'unité de coordination nationale des enfants a été créée sous la direction du Cabinet du Vice-Premier Ministre. Cette unité veille à ce que les enfants soient protégés de toutes les formes de mauvais traitements et à ce qu'ils soient soutenus et élevés sans discrimination. La Commission de portefeuilles parlementaires chargée des affaires des enfants a été créée en 2007 pour appuyer la législation concernant la protection des enfants. Une unité de la violence conjugale, de la protection des enfants et des délits sexuels a été mise en place au sein de la police royale du Swaziland. Un tribunal pour enfants a également été créé au sein de la Haute cour du Swaziland. Un centre de l'excellence clinique pour enfants – centre médical spécial pour les enfants atteints du VIH/sida – a été créé en 2005.

Outre la protection constitutionnelle et législative, nous avons mis en œuvre des politiques

nationales visant à améliorer le bien-être et la qualité de vie des enfants du Swaziland. Ces politiques comprennent un volet santé nationale lancé en août 2007, de concert avec un plan de stratégie nationale, un programme d'immunisation pluriannuel complet pour 2007-2011 qui est actuellement mis au point; la Stratégie de réduction de la pauvreté et le Plan d'action qui ont été approuvés par le Cabinet en 2006; et une politique nationale pour les enfants, y compris les enfants orphelins et vulnérables.

Le Plan d'action national pour les enfants orphelins et vulnérables a été lancé en avril 2006. Toutes les parties prenantes concernées ont été incluses dans le processus de mise au point, et les interventions planifiées se sont concentrées sur le droit des enfants à la protection, la participation, la nourriture, aux services de base et à l'éducation. Le Plan s'emploie à veiller à ce que les enfants aient accès à un hébergement, à l'éducation, à l'eau potable, à la nourriture et soient protégés des mauvais traitements, des violences, de l'exploitation, de la discrimination, de la traite et de la perte de leur héritage.

Le Gouvernement du Swaziland a lancé SwaziInfo, une variante de DevInfo, qui est un instrument de suivi national chargé d'évaluer les progrès accomplis par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les autres priorités nationales. Divers programmes ont été entrepris dans le cadre du suivi des cibles des OMD.

Même si la prévalence du VIH/sida s'est considérablement accrue au fil des années, elle a commencé à baisser en 2006. Le nombre d'enfants atteints du VIH/sida et soignés par la thérapie antirétrovirale est en voie d'augmentation. En 2006, on a dispensé la thérapie rétrovirale à 1 135 enfants atteints du VIH/sida et les services visant à prévenir la transmission de la mère à l'enfant ont été étoffés. En outre, des services de planning familial de qualité ont été intégrés dans la plupart des sites. *Neighborhood Care Points* fournit des soins, un appui et au moins un repas par jour à environ 33 000 orphelins et enfants vulnérables.

L'initiative « Tinkhundla Fit for Children », variante locale d'« Un monde digne des enfants », a été lancée en 2005 au Swaziland. Cette initiative est ancrée dans la culture swazie, qui demande aux communautés et aux familles d'appuyer et de prendre en charge d'une manière ou d'une autre tous les enfants.

Entre autres initiatives juridiques, il faut citer un projet de document de travail relatif aux délits sexuels qui vise à freiner les délits sexuels et l'exploitation des enfants. Le Ministère du travail s'est engagé dans un projet visant à éliminer les pires formes de travail des enfants. Ce projet s'attache à examiner l'ampleur du problème du travail des enfants au Swaziland et à trouver des manières d'y mettre fin. Un Comité consultatif des programmes concernant le travail des enfants, organe multisectoriel visant à coordonner les questions relatives au travail des enfants, a été créé.

Je voudrais terminer en disant que la création de la nouvelle Unité de coordination nationale des enfants, de la Commission des portefeuilles parlementaires chargée des affaires concernant les enfants et la collaboration importante qui se poursuit entre notre gouvernement et la société civile, les institutions de l'ONU et les autres donateurs donneront la possibilité d'obtenir un meilleur soutien et une plus grande collaboration s'agissant des questions concernant les enfants et d'assurer une réponse coordonnée. Pendant l'année 2008, nous concentrons nos efforts sur l'application nationale des conventions internationales que nous avons ratifiées en assurant la diffusion, la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous mettrons également l'accent sur des activités de plaidoyer afin de veiller à ce que les documents de politique générale, les projets de loi et les instructions se traduisent en législation.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Natalia Petkevich, Directrice adjointe de l'administration du Président du Bélarus.

**M<sup>me</sup> Petkevich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Tous les enfants du monde pleurent dans la même langue. À cet égard, ils se ressemblent tous. Mais dans le même temps, ils sont très différents. Les enfants sont le reflet de l'État où ils vivent. La manière dont les enfants sont traités reflète l'état moral d'une société et le niveau de développement d'un État.

La République du Bélarus a été le premier pays à adopter en 1993, dans l'État post-soviétique, la Convention relative aux droits de l'enfant. Les recommandations d'« Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) sont inscrites dans notre stratégie nationale visant à améliorer la situation des enfants. Il est des plus importants que les enfants aient participé aux préparatifs de cette stratégie et aient dit

ce qu'ils voulaient aux tribunes nationales et régionales.

À partir de 1998, nous avons progressivement mis en œuvre le programme présidentiel intitulé « Enfants du Bélarus ». Les États prodiguent des soins à toutes les catégories d'enfants – enfants bien portants, malades, ceux qui ont des parents et ceux qui sont orphelins. L'État apporte un appui spécial aux jeunes enfants de talent.

Nous sommes particulièrement satisfaits de noter qu'il y a depuis 2004, au Bélarus, une tendance à un accroissement des taux de natalité. Il y a de plus en plus de familles composées de trois enfants ou plus, ce qui reflète la politique appliquée par notre État d'apporter un soutien aux mères et aux enfants, notamment aux familles nombreuses.

Le Bélarus figure parmi les pays dont la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants est la plus basse. Ces 10 dernières années, le taux de mortalité infantile au Bélarus a baissé de moitié et a atteint le niveau le plus bas au sein du Commonwealth des États indépendants.

Le taux de vaccination est de 99,2 %. Les enfants sont nourris gratuitement jusqu'à l'âge de deux ans. Tous les enfants bénéficient d'un enseignement secondaire gratuit. Quatre-vingt-deux pour cent des enfants étudient dans des écoles gratuites. Il y a une catégorie d'enfants particulière au Bélarus, les enfants de Tchernobyl, nés ou résidant dans des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. On assure leur suivi médical, ils passent des examens cliniques tous les ans, ils reçoivent des repas gratuits à l'école, et bénéficient d'un hébergement et de traitements gratuits dans les centres médicaux et les sanatoriums.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre en place un environnement libre de tout obstacle pour les enfants ayant des besoins particuliers en matière de développement psychophysique. Ainsi, l'éducation de ces enfants et l'enseignement qui leur est dispensé ont été repensés : les internats spécialisés sont remplacés par des structures d'adaptation qui leur permettent de vivre dans leur famille et d'étudier aux côtés d'enfants ordinaires.

Aucun État n'est insensible à la question des orphelins. C'est pourquoi tout est mis en œuvre au Bélarus pour encourager l'adoption et d'autres formes de vie de famille. À l'heure actuelle, les trois quarts des enfants orphelins vivent au sein d'une famille,

cette proportion atteignant même 100 % dans plusieurs régions.

Un problème plus grand encore est celui des enfants séparés de leurs parents pour des raisons sociales. Le fait que des enfants deviennent « orphelins » bien que leurs parents soient en vie est une honte pour la société moderne. Aussi, au Bélarus, ces enfants sont pris en charge par l'État, qui impose à leurs parents de faire face à leurs responsabilités devant la loi et même devant la justice pénale.

Un autre problème exige la plus grande attention. Comme on le sait, la République du Bélarus plaide énergiquement en faveur d'une coordination accrue de l'action internationale contre la traite des personnes. Nous sommes particulièrement alarmés par les crimes liés à la traite des enfants et à la pédopornographie. L'ampleur atteinte par la production et la diffusion sur Internet de documents à caractère pédopornographique est tout simplement terrifiante. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale devra se pencher au plus vite sur le problème de la traite des personnes dans le cadre d'un débat thématique.

La séance que tient aujourd'hui l'Assemblée générale revêt une immense portée symbolique pour la République du Bélarus. En effet, l'année en cours a été proclamée « Année des enfants » dans notre pays. Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour améliorer en permanence et de façon significative le sort des enfants dans tous les pays du monde. Cela exige naturellement de consolider les partenariats existants et d'en nouer de nouveaux à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

D'ailleurs, nous nous félicitons que l'UNICEF fonde sa stratégie destinée à améliorer la condition des enfants et à les protéger sur trois types d'exécutants : les États Membres de l'ONU, les institutions des Nations Unies et la société civile. Ce XXI<sup>e</sup> siècle doit enfin venir à bout de ces ignominies modernes que sont la traite des enfants et leur utilisation dans les conflits armés. Un rôle de premier plan revient à cet égard au Groupe interinstitutions de coordination de la lutte contre la traite des personnes.

Les enfants sont notre avenir. Le monde dans lequel ils grandissent, ce qu'ils voient autour d'eux et le contexte dans lequel se forme leur entendement, voilà ce dont dépend notre avenir, l'avenir de nos États et de l'humanité tout entière.

Alors unissons nos efforts pour bâtir un monde qui soit non seulement adapté aux enfants, mais aussi digne des enfants et digne de l'avenir.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Svetlana Inamova, Vice-Premier Ministre de l'Ouzbékistan.

**M<sup>me</sup> Inamova** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis en premier lieu d'exprimer, au nom du Gouvernement de la République d'Ouzbékistan nos sincères remerciements aux initiateurs et aux organisateurs de cette importante réunion, qui vise à dresser le bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document « Un monde digne des enfants ». La République d'Ouzbékistan adhère sans réserve à ce document et fait le maximum pour mener à bien les tâches qui y sont consignées.

En Ouzbékistan, la politique de l'État a pour objet de protéger la mère et l'enfant ainsi que d'instaurer des conditions propices au développement général et harmonieux des enfants et à leur éducation. L'Ouzbékistan a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en décembre 1992 et œuvre sur plusieurs fronts pour appliquer toutes les dispositions du document « Un monde digne des enfants ». Entre autres choses, nous avons défini une stratégie, des priorités et les objectifs nationaux de développement, élaboré des plans d'action en conséquence, modernisé le système de protection de l'enfance conformément à la Convention et placé le bien-être des enfants au rang de priorité de notre stratégie nationale visant à accroître la prospérité pour 2007-2010. En collaboration avec l'UNICEF, nous avons conçu et mis en place un mécanisme chargé de mesurer la réalisation des objectifs relatifs au bien-être des enfants. Tous les plans d'action gouvernementaux en faveur du bien-être des enfants ont la particularité essentielle de viser explicitement la réalisation des objectifs énoncés dans le document « Un monde digne des enfants ».

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention sur l'action menée par l'Ouzbékistan en vue d'assurer le bien-être des enfants et de leur bâtir un monde de bonheur et d'harmonie. Notre pays s'est doté d'une législation robuste qui protège les droits des enfants. Toutes nos lois tiennent compte du principe de l'intérêt supérieur des enfants. La plupart des instruments juridiques relatifs à la protection sociale, qui sont plus de 90, abordent la question des droits des enfants.

Cette année a vu l'adoption de la Loi sur les garanties des droits des enfants, qui a été élaborée avec le concours actif des experts de l'UNICEF. Les droits des enfants ont été confirmés dans plusieurs programmes gouvernementaux, tels que celui portant sur la réforme du système de santé, le programme national de formation des cadres et le programme national de développement de l'enseignement scolaire pour la période 2004-2009.

Plus de 5 000 organisations non gouvernementales opèrent en Ouzbékistan. La plupart s'occupent de questions liées à l'enfance, à l'instar de l'association caritative internationale non gouvernementale « Pour une génération saine » et de la Fondation « Sen yolgiz emassan » (« Tu n'es pas seul »). Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des tâches à accomplir pour défendre les intérêts des enfants, et étant donné la nécessité de coordonner les activités des organisations non gouvernementales présentes dans le pays, une centaine de ces organisations ont formé une coalition visant à soutenir la défense des droits et des intérêts des enfants. En 2006, le Gouvernement ouzbek a fondé un conseil de coordination chargé de veiller au bien-être des enfants, qui réunit de hauts responsables ministériels et des pouvoirs publics, des associations de la société civile et des représentants d'organisations internationales.

La République d'Ouzbékistan exécute actuellement une série de mesures destinées à permettre aux enfants de grandir en bonne santé, ce qui nécessite en premier lieu la fondation d'une famille jeune et en bonne santé. La totalité des soins médicaux fournis aux enfants sont gratuits. Un programme de dépistage a été mis en place à l'intention des mères et des enfants afin de prévenir la naissance d'enfants atteints de maladies congénitales provoquant des retards mentaux et de détecter tout développement anormal du fœtus pendant la grossesse. Nous continuons de coopérer avec l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'*United States Agency for International Development*, l'Agence japonaise de coopération internationale, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres partenaires dans la mise en œuvre de programmes de protection maternelle et infantile, en particulier le Programme de vaccination universelle, le programme en faveur de la santé familiale, l'initiative « Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant », ainsi que les programmes relatifs à la santé reproductive et à la

prévention des carences en fer et en iode. En 2003, un programme mené conjointement par l'UNICEF et l'Agence japonaise de coopération internationale a été lancé pour prévenir l'anémie de la mère et de l'enfant. Ce programme couvre environ 2,5 millions d'enfants. Nous avons également commencé à élaborer un programme national visant à fortifier la farine. On a constaté, ces dernières années, une baisse importante de la mortalité maternelle et infantile dans notre République. Nous exécutons un programme stratégique de lutte contre le VIH/sida pour la période 2003-2006, et nous avons élaboré un nouveau programme national pour la période 2007-2011.

On accorde une attention toute particulière aux programmes sociaux. Plusieurs programmes et décrets nationaux importants sont mis en place et portent sur des thèmes comme la famille, une génération saine, la mère et l'enfant, l'écologie, la maternité et l'enfance, la bonté et la compassion.

À l'initiative du Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, l'année 2007 a été proclamée en Ouzbékistan Année de la protection sociale. Le Gouvernement de notre République a adopté un programme public de protection sociale qui a permis de prendre des mesures aux fins d'améliorer la situation des enfants, en leur apportant un appui général et en renforçant les mécanismes juridiques protégeant leurs droits. Cinquante-trois pour cent du budget de l'État sont consacrés aux programmes sociaux. Notre taux d'alphabétisation, qui dépasse 99 %, est l'un des plus élevés du monde.

Le montant du budget que nous consacrons à l'éducation a augmenté de 260 %. Ces trois dernières années, nous avons construit plus de 250 écoles en Ouzbékistan. Nous avons l'intention d'ouvrir plus de 100 établissements secondaires (premier cycle) et 950 collèges professionnels, ce qui nous permettra d'assurer une transition à un programme scolaire obligatoire de 12 années. Nous comptons 90 établissements préscolaires spécialisés pour les enfants, et nous voulons mettre en place un enseignement ouvert à tous.

Nous offrons des bourses gouvernementales spéciales pour les enfants doués dans les domaines de la littérature, l'art, la culture, l'éducation et la science. Nous disposons d'un fonds sportif pour les enfants, placé sous la direction du Président Karimov. Plus de 400 écoles de sport ont été ouvertes en partenariat avec une organisation olympique spéciale. En 2007,

l'Ouzbékistan a organisé des Jeux olympiques spéciaux pour les pays d'Asie centrale, de la Pologne, de l'Afghanistan, de la Turquie et de la Fédération de Russie. Plus de 450 enfants handicapés mentaux y ont participé.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que l'Ouzbékistan poursuivra tous ses efforts en vue d'une application cohérente de la Déclaration et du Plan d'action figurant dans « Un monde digne des enfants ».

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Alina Mahama, Ministre de la condition féminine et de l'enfance du Ghana, qui va intervenir au nom de l'Union africaine.

**M<sup>me</sup> Mahama** (Ghana) (*parle en anglais*) : J'exprime mes condoléances au Gouvernement et au peuple algériens à l'occasion des événements tragiques survenus aujourd'hui à Alger.

C'est pour moi un honneur et un privilège d'intervenir au nom de S. E. le Président John Agyekum Kufuor, Président de l'Union africaine et Président de la République du Ghana qui, en sa qualité de Président actuel de l'Union africaine, a été chargé par le deuxième Forum panafricain sur l'avenir des enfants, qui s'est tenu au Caire, en République arabe d'Égypte, de présenter à l'Assemblée notre appel en faveur d'une intervention accélérée afin d'appliquer le Plan d'action en faveur d'une Afrique pour les enfants. Je suis heureux de pouvoir dire que l'Afrique s'est préparée à ce débat plénier commémoratif de haut niveau. Dans le cadre de nos préparatifs, nous nous sommes réunis au Caire sous le parrainage de la Commission de l'Union africaine et en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte. Je suis heureux de pouvoir dire qu'au cours de cette réunion, on a noté que tous nos pays avaient réalisé un certain nombre de progrès importants dans la promotion de la survie, de la protection, du développement et de la participation de l'enfant.

Par exemple, des programmes accélérés pour la survie de l'enfant et l'adoption de mesures de sécurité sociale en faveur des groupes vulnérables ont aidé à réduire la mortalité infantile et à accroître l'espérance de vie des enfants dans plusieurs pays. La sensibilisation à la prévention du VIH/sida est élevée et des mesures préventives ont été intensifiées. La transmission de la mère à l'enfant a été réduite de 25 % dans plusieurs pays. Dans le domaine de la protection, on reconnaît maintenant davantage les diverses formes de mauvais traitements, d'exploitation et de violences

contre les enfants et on y est plus sensible. De nombreux pays ont promulgué des lois contre la traite des enfants et d'autres pratiques nuisibles et ont mis en place des systèmes judiciaires chargés de protéger les enfants.

Si satisfaits que nous ayons été de certains progrès notables concernant nos enfants, la réunion d'examen du Caire était également préoccupée de constater que les objectifs fixés dans les Plans d'action en faveur d'une Afrique pour les enfants et d'un monde digne des enfants ne sont pas encore réalisés. La réunion a recensé un certain nombre de difficultés, notamment l'écart entre la politique et la pratique; les hauts niveaux de pauvreté absolue; des niveaux très élevés de mortalité néonatale; une malnutrition persistante parmi nos enfants; le faible taux d'achèvement de la scolarité et le fort taux d'abandons scolaires; le fait que les enfants soient mêlés aux conflits armés; et la faible participation des enfants et des jeunes à tous les niveaux.

Compte tenu de la lenteur des progrès et des défis auxquels nous nous heurtons, les États membres de l'Union africaine, représentés par leurs ministres ainsi que la société civile et tous les représentants des enfants, ont réaffirmé vigoureusement que l'Afrique était résolue à redoubler d'efforts pour réaliser l'objectif des Plans d'action en faveur d'une Afrique pour les enfants et d'un monde digne des enfants. Nous nous sommes engagés à l'égard des domaines prioritaires, y compris la politique législative et le développement institutionnel, en mobilisant et en affectant au mieux les ressources, en accroissant l'espérance de vie des enfants, en venant à bout du VIH/sida, en concrétisant le droit à l'éducation, à la protection et à la participation, tout en adoptant des mesures de suivi et d'évaluation de nos activités et de leurs résultats.

Une manifestation parallèle est prévue aujourd'hui à 13 h 15 dans la salle du Conseil économique et social, et j'invite les représentants à y participer pour que nous puissions développer l'appel en faveur d'une intervention accélérée. Je n'ai pas le temps de vous donner de détails à ce sujet, mais permettez-moi d'en mettre en relief quelques-uns.

Nous sommes déterminés à accélérer la réforme juridique; à consacrer des ressources budgétaires suffisantes à nos enfants; à étoffer les ensembles minimaux d'interventions en faveur des enfants ayant déjà fait leurs preuves, sur la base des stratégies

couronnées de succès telles que le programme accéléré de survie et de développement de l'enfance; à appuyer les interventions axées sur la famille et la communauté qui accroissent le bien-être des enfants; à élargir davantage l'accès à la prévention du VIH/sida; à intensifier les programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant; à assurer un accès universel à une éducation de base générale, notamment les soins à la petite enfance et les autres programmes d'éducation préscolaire; à créer un environnement sûr et propice à la participation des enfants; à promouvoir et mettre en œuvre des programmes multisectoriels pour mettre fin à la violence sur le continent.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée qu'au Forum panafricain du Caire, S. E. M<sup>me</sup> Suzanne Mubarak, l'épouse du Président de l'Égypte, a lancé un appel fervent à tous les pays africains, leur demandant de mettre fin à la pratique de la mutilation génitale féminine. Les ministres africains responsables des droits et du bien-être des enfants ont reçu et avalisé cet appel, et ils se sont engagés à prendre, en conséquence, des mesures urgentes.

Je voudrais faire part de l'expérience du Ghana. Les réalisations de mon pays dans le domaine du développement du jeune enfant et de la santé de l'enfant et les progrès réalisés sur la voie de la scolarisation universelle sont des succès que nous serions fiers de partager au cours des réunions, tables rondes et autres événements parallèles actuels.

Nous avons mis en place, par l'entremise du Ministère de la condition féminine et de l'enfance, un système centralisé de gestion et de coordination afin de mettre efficacement en œuvre notre politique de développement du jeune enfant, et nous avons créé aux niveaux national, régional et des districts, des organes chargés d'encourager et de suivre l'application de ces programmes.

La prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant fait partie intégrante du programme national de soins prénatals et d'accouchement, les services de santé étant gratuits pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 18 ans inscrits dans le système national d'assurance maladie. Des campagnes nationales annuelles sur la santé intégrée de la mère et de l'enfant, qui comprennent des campagnes de vaccination, la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide et l'apport supplémentaire en vitamine A, ont été institutionnalisées, et j'ai le plaisir d'annoncer que

depuis quatre ans, aucun enfant au Ghana n'est mort de la rougeole. Le Ghana est également en voie d'être déclaré pays indemne de poliomyélite.

Le Ghana a promulgué de nombreux instruments législatifs, y compris une loi contre le trafic des êtres humains, et a élaboré un plan d'action national pour l'application de cette loi. Un Conseil intersectoriel de la traite des êtres humains et un Fonds de la traite des êtres humains ont été mis en place, et nous avons conclu des accords multilatéraux et bilatéraux avec les pays voisins afin de lutter avec efficacité contre la traite.

Après avoir mené des recherches sur la violence à l'encontre des enfants, nous avons lancé un processus visant à élaborer un plan d'action national sur la violence à l'encontre des enfants. Je voudrais, à ce propos, féliciter l'ONU et ses États Membres d'avoir pris la décision importante de créer le poste de représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

L'Afrique réaffirme donc ici sa volonté d'atteindre les objectifs des divers plans d'action. À cet égard, nous nous félicitons que des enfants venus des quatre coins du monde, y compris d'Afrique, participent à cette réunion de haut niveau : des enfants font partie de nos équipes. Nous entendons leurs voix dans le forum pour les enfants. Ils sont la raison d'être de cette réunion et doivent donc y être inclus. Nous félicitons tous les enfants de l'engagement qu'ils ont pris de faire de ce monde un monde plus digne d'eux.

Au nom du Président en exercice de l'Union africaine, S. E. le Président John Agyekum Kufuor, je présente à ce débat plénier de haut niveau le document d'orientation de l'Afrique comme un appel en faveur de l'accélération des interventions pour la mise en œuvre du Plan d'action « Une Afrique continent digne des enfants, 2008-2012 ».

*M<sup>me</sup> Bethel (Bahamas), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Tout en remerciant la communauté internationale, l'UNICEF et l'ensemble de nos partenaires de développement de l'appui qu'ils ont bien voulu nous accorder, nous invitons l'Assemblée à se joindre à nous pour répondre de manière effective à cet appel. Les enfants africains ne peuvent pas attendre. À la réunion du Caire, nos enfants ont déclaré : « Plus de résolutions sans solutions ».

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Claire Hepburn, Sénatrice, Ministre de la justice et Ministre des affaires juridiques du Commonwealth des Bahamas.

**M<sup>me</sup> Hepburn** (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Nous allons être réunis ici pendant deux jours pour, évidemment, évaluer les objectifs vitaux que nous avons fixés en 2002, ainsi que les progrès réalisés en faveur du bien-être et de l'épanouissement des enfants, comme cela est énoncé dans la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) adoptés à la vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants. Les États membres de la CARICOM se félicitent de cette occasion et réaffirment leur attachement et leur appui à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Plan d'action. Nous appuyons également les efforts actuels menés par l'ONU et ses fonds, programmes et organismes en faveur de la protection et de la défense des droits de l'enfant.

Nous saluons le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, et prenons note de la proposition qui a été faite de nommer un représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants. Bien que certaines des recommandations de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants (A/61/299) ne soient pas conformes aux pratiques et aux coutumes traditionnelles en cours dans l'éducation des enfants et puissent sembler usurper l'autorité parentale, nous nous engageons néanmoins à soutenir cette nomination et ce mandat.

Nous avons souvent une tendance dangereuse à banaliser le truisme selon lequel les enfants sont l'atout le plus important du développement futur et de la survie de notre planète. Comme l'indique le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants adopté le 30 septembre 1990,

« Aucune cause ne mérite de retenir davantage l'attention que celle de la protection et du développement de l'enfant, dont dépendent la survie, la stabilité et le progrès de toutes les nations – et, en fin de compte, de la civilisation. » (A/45/625, annexe, p. 21)

Dix-sept ans plus tard, la persistance des sévices fait qu'il est plus urgent que jamais de passer à l'action. Il importe, en effet, de relever ce qui est porté au crédit du grand livre des comptes, mais les comptes ne seront vraiment équilibrés que lorsqu'au débit il sera inscrit qu'aucun enfant dans le monde n'est maltraité psychologiquement ou physiquement ou n'est défavorisé.

À propos de ce qui est à inscrire à notre crédit, nous pouvons nous enorgueillir à juste titre de ce que la notion de droits de l'enfant, fondée sur la ratification quasi unanime par l'Organisation du document historique qu'est la Convention historique des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, a eu un impact très fort et a catapulté les questions relatives aux enfants au premier rang des questions inscrites à l'ordre du jour et abordées à tous les grands débats de cette Assemblée.

En 2000, à l'aube du nouveau millénaire, la communauté mondiale s'est engagée, en adoptant les objectifs du Millénaire pour le développement, à donner l'espoir d'un monde meilleur et plus équitable à des millions de défavorisés, y compris les enfants. En 2002, cet engagement a été encore renforcé par la promesse faite aux enfants de leur assurer un avenir meilleur et radieux, à l'abri de la malnutrition, des maladies évitables, de la pauvreté, de la violence, des sévices et de l'exploitation sexuels, du travail forcé et des conflits armés.

La CARICOM reconnaît que beaucoup a été fait et elle se félicite des résultats atteints depuis 1990. En 2006, pour la première fois, le nombre des enfants mourant dans le monde avant leur cinquième anniversaire est passé en dessous des 10 millions. La lutte contre les maladies évitables a entraîné une baisse drastique des cas de rougeole et de poliomyélite. L'accès à une eau salubre a été amélioré. Nous avons vu des améliorations dans le développement du jeune enfant. Nous nous félicitons également de l'augmentation notable des taux de scolarisation dans le primaire dans certains pays qui cherchent à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.

Nous pouvons énumérer de nombreux résultats obtenus concernant les questions relatives aux enfants partout dans le monde, et nous pouvons être fiers des progrès réalisés dans nos régions et nos pays respectifs. Dans la région des Caraïbes, nous sommes en bonne voie de réaliser quatre des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la réduction de

la pauvreté, de l'éducation primaire pour tous, de l'amélioration de la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et de la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Les résultats notables enregistrés dans la région dans la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant sont dignes d'éloges. En outre, certains de nos pays ont élaboré des plans d'action en faveur des enfants et ont mis en œuvre une législation nationale sur la protection des enfants qui aligne les lois nationales sur les normes internationales.

Les Caraïbes ont également pris l'initiative de réduire le travail des enfants, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (A/62/259) soumis pour examen pendant la soixante-deuxième session.

Nous saluons le travail réalisé par l'UNICEF et son Conseil d'administration qui a mené à l'adoption en juin dernier du Programme multinational quadriennal pour les Caraïbes orientales, le Suriname et la Trinité-et-Tobago. Ce programme favorisera l'appui à des politiques et à des investissements publics qui reflètent les droits et les priorités des enfants, améliorent leur protection, font progresser le développement du jeune enfant, promeuvent des modes de vie sains afin de réduire la violence et préviennent l'infection au VIH/sida en renforçant le Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille. Nous comptons sur la poursuite de ces efforts et promettons que la région y prêtera son appui total et sa coopération pleine et entière.

Nous sommes arrivés à un tournant décisif depuis cinq ans. À l'heure du bilan de notre action en faveur d'« Un monde digne des enfants », où en sommes-nous? avons-nous suffisamment fait pour protéger nos enfants ou bien la prochaine décennie s'annonce-t-elle aussi riche en promesses et pauvre en résultats que les années 90?

Tout en notant que des progrès ont été accomplis dans plusieurs régions et pays, nous constatons que d'autres ont trop lentement progressé pour que nos objectifs communs puissent être atteints. Dans certains endroits, la situation a stagné ou empiré. Si rien n'est fait pour inverser ces tendances, 4,6 millions d'enfants de plus n'auront pas atteint l'âge de 5 ans en 2015, principalement en Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, 20 millions d'enfants souffrent de malnutrition grave et de diverses maladies évitables. La pandémie du VIH/sida reste une menace mondiale pour le développement, le progrès et la stabilité de nos sociétés. Tous les pays sont touchés par le phénomène de l'exploitation des enfants, tandis que la violence et les sévices à l'égard des enfants demeurent un problème grave. Dans ce seul domaine, notre action n'a pas permis d'avancer de manière satisfaisante et les résultats obtenus sont mitigés.

La CARICOM a à cœur de promouvoir et de protéger les droits des enfants. Pourtant, comme d'autres régions, nous sommes assaillis par les nombreuses difficultés. Notre région présente des faiblesses socioéconomiques et est très sensible aux facteurs économiques extérieurs. Par conséquent, les chefs d'État et de gouvernement des pays constitutifs de la CARICOM ont, en coopération avec ses différents conseils ministériels, comme le conseil ministériel chargé du développement humain et social (COSHOD), et à travers les partenariats régionaux, tels que le Partenariat pancaribbe de lutte contre le VIH/sida, œuvrent avec diligence à l'élaboration de politiques sociales efficaces contre les nombreux problèmes auxquels la région doit faire face, en particulier du fait du VIH/sida, qui compromet gravement la survie de nos jeunes et des générations futures.

Un monde digne des enfants est un monde de justice et de paix. Mais nous ne pourrions pas faire régner la justice et la paix dans le monde tant que nous n'aurons pas entrepris, à titre prioritaire, de corriger les inégalités croissantes qui touchent les revenus et le système commercial mondial au détriment des économies modestes et vulnérables des Caraïbes.

L'analyse de nos progrès montre qu'au plan économique, nous avons trop peu fait depuis 2002 et que nous sommes à la traîne. Je dirai qu'il en va de même pour le développement social. À moins de prendre dès maintenant toutes les mesures qui s'imposent pour remédier aux disparités socioéconomiques et aux difficultés croissantes que connaissent les pays en développement, nous ne parviendrons pas à offrir un avenir meilleur et plus radieux à nos enfants.

Les enfants du monde ne peuvent pas attendre et espérer que nous tenions les promesses faites en 1990 lors du Sommet mondial pour les enfants, en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, en

2000 lors du Sommet du Millénaire et en 2002 durant la vingt-septième session extraordinaire consacrée aux enfants. L'heure est venue d'accroître les ressources nationales et de renforcer les systèmes de prestations des pays en développement afin qu'ils puissent fournir une meilleure protection sociale de base, ce qui est fondamental pour la survie des enfants, et remplir l'objectif 20 %-20 %. Nous devons renforcer nos capacités techniques et autres afin de recueillir, de contrôler et d'analyser les données qualitatives nécessaires pour la définition des politiques et plans de développement national; il faut nouer des partenariats plus vastes et plus ciblés; la communauté internationale doit prendre davantage d'engagements et les faire suivre d'effets.

L'aide publique au développement reste nettement insuffisante pour que nous puissions atteindre les OMD et réaliser les investissements essentiels pour les enfants. Aussi, la CARICOM engage une nouvelle fois la communauté internationale et les partenaires donateurs à prendre des dispositions utiles pour atteindre l'objectif de 0,7 %. De même, la CARICOM reprend à son compte l'appel que le Secrétaire général a adressé aux donateurs en leur demandant de fixer des échéances en vue d'augmenter leur aide de manière à remplir les objectifs à l'horizon 2010 et 2015.

Enfin, on n'insistera jamais assez sur le fait que le succès des négociations commerciales de Doha est crucial pour nous aider à atteindre les objectifs nationaux et, ainsi, à tenir les promesses faites à nos enfants. Engageons-nous. Disons encore oui pour les enfants.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Antonio Milososki, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

**M. Milososki** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je saisis cette occasion pour adresser les sincères condoléances du peuple macédonien suite aux tragiques attentats commis aujourd'hui en Algérie et pour condamner dans les termes les plus vigoureux ces actes de violence, au nom du Gouvernement macédonien.

Nous nous sommes réunis pour dresser le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action adoptés en 2002 lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants

(résolution S-27/2, annexe) ainsi que pour réaffirmer notre volonté politique implacable de faire du monde un endroit digne des enfants. Malgré les remarquables résultats enregistrés à l'échelle planétaire, du fait de notre souci de mieux protéger les droits et le bien-être des enfants partout dans le monde, il nous reste de nombreux obstacles et difficultés de taille à surmonter.

Dans certaines régions, les enfants souffrent davantage qu'ailleurs. Cette situation exige notre mobilisation générale. Il est d'une importance capitale de revigorer l'action collective tendant à appliquer les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de façon à investir dans les enfants et à protéger au mieux leurs intérêts. Inspirée par cette action mondiale, la Macédoine travaille d'arrache-pied pour améliorer le sort de ses enfants. De même, nous avons joint nos efforts à ceux des États et des organisations de la région pour rendre l'Europe digne des enfants.

Désireux de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux qui ont été définis dans les textes issus de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, mon gouvernement a pris une part active à un certain nombre de grandes conférences régionales, à l'occasion desquelles les États ont confirmé les engagements internationaux de 2002 et reconnu l'importance de vérifier de façon systématique l'application des droits des enfants et de mettre en place de vastes structures d'auto-surveillance chargées de mesurer et d'évaluer les résultats.

Qu'il me soit permis d'exposer brièvement la manière dont notre pays a mis en œuvre les engagements auxquels il a souscrit lors de la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants. En janvier dernier, le Gouvernement macédonien a remis un rapport national sur l'évolution de la situation. Son élaboration a été facilitée par la tenue, à Skopje en juin 2005, d'une conférence intitulée « Un pays digne des enfants », sous les auspices du Gouvernement macédonien et du bureau de pays de l'UNICEF. Première du genre jamais organisée dans la région, cette conférence a réuni des responsables gouvernementaux, des maires, des experts, des représentants de la société civile, des universitaires et des délégués de jeunes pour débattre des problèmes de l'enfance. Elle avait pour but de stimuler la volonté politique et d'accélérer l'action nationale en faveur des enfants en veillant à ce que la défense de leurs intérêts reste une grande priorité politique du pays.

Nos plus grandes réalisations sont les suivantes : l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des enfants; la création d'une commission nationale de l'enfance, d'un groupe de travail parlementaire sur l'enfance et d'une sous-commission chargée de la lutte contre la traite des enfants; l'amélioration des rapports remis au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant; et la ratification des protocoles facultatifs à la Convention.

Nous avons réussi à faire reculer les taux de mortalité infantile et maternelle, à ouvrir des hôpitaux adaptés aux besoins des enfants, à réformer l'éducation et le système de protection de l'enfance, de même que nous sommes parvenus à éliminer les carences en iode. Notre secteur de la société civile est très impliqué dans la promotion et la protection des droits des enfants macédoniens.

Permettez-moi de résumer les enseignements tirés des préparatifs du rapport périodique national et des initiatives prises depuis 2002. Les obligations assumées par la République de Macédoine au titre du document adopté en 2002 ont entraîné une large mobilisation des capacités et des ressources nationales pour réaliser les objectifs fixés. Le processus d'élaboration et d'adoption du plan d'action national pour les enfants inspiré par le Plan d'action mondial (voir résolution S-27/2, annexe) a focalisé davantage l'attention sur les besoins des enfants et ciblé les activités des décideurs politiques. En conséquence, un nombre de réformes législatives et institutionnelles importantes ont eu lieu.

On résoudra le problème de la coordination en créant de nouvelles structures institutionnelles, notamment la Commission nationale. Une planification budgétaire insuffisamment développée a entravé l'application du Plan d'action national et les objectifs énoncés dans l'initiative « Un monde digne des enfants ». Notre gouvernement veut donc améliorer la collecte et l'analyse des données. Les lacunes que nous avons recensées nous serviront de point de départ pour améliorer notre politique en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant.

Le Gouvernement macédonien est convaincu qu'investir dans les enfants est l'investissement le plus précieux et le plus gratifiant pour notre avenir commun. Cela doit donc demeurer la priorité des gouvernements et de leurs partenaires. Notre mouvement mondial visant à construire un monde digne des enfants ne doit pas être freiné par des revers,

mais être plus inspiré encore par les progrès visibles réalisés.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Ana Ligia Mixco Sol de Saca, épouse du Président et Ministre de la famille d'El Salvador.

**M<sup>me</sup> Mixco Sol de Saca** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole dans cette enceinte mondiale pour réaffirmer l'attachement et la volonté politique du Gouvernement salvadorien à la poursuite de la mise en œuvre des principes, buts et stratégies convenus dans la Déclaration et le Plan d'action figurant dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU intitulée « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Cette session a été convoquée pour renouveler l'engagement en faveur de la santé, du développement et de la dignité des enfants du monde. C'est cet objectif qui nous rassemble ici pour évaluer les progrès réalisés par les pays sur la voie de la réalisation de ces engagements.

La session extraordinaire consacrée aux enfants a réexaminé dans leur ensemble les engagements pris dans la Convention relative aux droits de l'enfant, au Sommet mondial pour les enfants et au Sommet du Millénaire. El Salvador a appuyé vigoureusement ces efforts et entrepris dans un esprit responsable les tâches visant à surmonter les obstacles qui entravent la construction d'un monde digne des enfants et des adolescents.

La pauvreté est l'un des principaux obstacles à la protection et à la promotion effectives de tous les droits et du bien-être de nos enfants. C'est pour cette raison que l'un des objectifs principaux du plan du Gouvernement salvadorien est de mettre en œuvre les programmes d'élimination de la pauvreté. À cet égard, je suis fier de pouvoir dire que nous avons atteint les cibles fixées concernant le pourcentage fixé s'agissant des habitants de notre pays vivant avec moins d'un dollar par jour et concernant les objectifs relatifs à l'incidence de la pauvreté extrême ou critique.

Des défis subsistent; c'est pourquoi nous avons mis en œuvre avec succès le programme présidentiel intitulé Red Solidaria (Réseau solidarité) qui apporte une aide à 200 000 familles appartenant aux communes rurales les plus pauvres d'El Salvador. Ce programme offre une alimentation, une éducation, des soins médicaux, il donne aux femmes les moyens de se

prendre en charge et promeut l'égalité entre les sexes, compte tenu notamment du rôle crucial que jouent les femmes pour renforcer la famille et la société en tant que principales guides et protectrices des enfants. Ceci rendra possible d'atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre la pauvreté relative d'ici à 2015.

Grâce au Secrétariat national pour la famille, institution que j'ai l'honneur de présider, nous avons considérablement contribué – en coordination avec d'autres entités nationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé – à relever les défis de ces dernières années dans les domaines de la santé et de l'éducation. La santé étant l'un des principaux indicateurs du développement humain, elle reçoit un rang de priorité élevé dans notre programme gouvernemental. Ceci nous a permis d'atteindre l'objectif fixé en matière de réduction de mortalité infantile, qui est tombée à 24 décès pour 1 000 naissances vivantes, la mortalité des enfants étant quant à elle tombée à 6 pour 1 000 naissances vivantes.

En El Salvador, tous les enfants ont accès à des vaccinations gratuites contre des maladies comme la tuberculose, le tétanos, la poliomyélite et la rougeole. S'agissant de la lutte contre le VIH/sida, nous avons renforcé les systèmes et services de soins de santé grâce à une distribution efficace et fiable des médicaments; 100 % des mères enceintes qui le souhaitent peuvent effectuer gratuitement le test de dépistage du VIH. Cette stratégie nationale nous a permis de réduire de plus de 85 % le nombre d'enfants qui naissent avec le VIH.

Nous sommes convaincus que l'éducation est l'un des instruments les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté; c'est pourquoi nous menons des actions qui nous ont permis de réaliser les objectifs fixés en matière d'enseignement primaire pour tous et d'élimination des inégalités entre les sexes à l'école, en assurant aux filles la possibilité de s'inscrire en aussi grand nombre, voire en plus grand nombre, que les garçons. L'un des instruments nous permettant de poursuivre nos progrès à cet égard est le Programme de l'école salubre, qui fait partie de la politique sociale de notre gouvernement et touche plus de 800 000 enfants résidant dans les zones rurales et urbaines marginalisées du pays en vue d'assurer leur bien-être total.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'enfance, nous avons lancé en mai 2006 le Programme tendresse, qui intègre les efforts interinstitutionnels et

intersectoriels avec l'appui du système des Nations Unies. Notre objectif est de contribuer à la sécurité humaine et d'améliorer les conditions de vie des familles salvadoriennes, notamment celles des garçons et des filles dans le cadre de la promotion, de la protection et de la défense de leurs droits, appuyant ainsi la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

El Salvador a adapté sa législation aux normes établies dans la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs. Nous avons également mis en œuvre une politique nationale en vue du développement intégral des enfants et des adolescents, que nous considérons comme un instrument essentiel pour tenir nos engagements internationaux et régionaux.

Dans la Déclaration et le Plan d'action d'« Un monde digne des enfants », les États Membres de l'ONU se sont engagés à déployer davantage d'efforts pour réduire et éliminer toutes les formes de violence, d'exploitation, de mauvais traitements, de discrimination et d'inégalité contre les enfants et les adolescents. À cette fin, nous avons mis en œuvre divers programmes et actions destinés à renforcer la famille, ainsi qu'à promouvoir les valeurs d'unité, de respect et de coexistence pacifique.

Je voudrais réaffirmer l'engagement pris par le Gouvernement de mon époux, le Président Elías Antonio Saca, de consacrer l'essentiel de nos efforts à la recherche du bien-être universel de nos enfants et adolescents, filles et garçons. La présente séance plénière commémorative de haut niveau nous permet de réfléchir ensemble et nous donnera la possibilité d'écouter la voix et les points de vue des enfants et adolescents, filles et garçons, sur tous les thèmes et sujets qui les concernent, compte tenu de leur âge et de leur maturité. L'élan imprimé par la présente séance nous permettra de nous sentir satisfaits, dans un avenir proche, des progrès que nous réalisons à court et moyen terme. Le bien-être des enfants est un engagement que nous avons tous pris.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Moushira Khattab, Secrétaire générale du Conseil national pour l'enfance et la maternité de la République arabe d'Égypte.

**M<sup>me</sup> Khattab** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre profonde

sympathie au peuple algérien après les attentats à la bombe qui ont eu lieu aujourd'hui à Alger.

Cinq années riches en événements se sont écoulées depuis la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, dont le document final (résolution S-27/2, annexe) était intitulé « Un monde digne des enfants ». L'expérience a montré que notre mise en œuvre effective de ce document, ainsi que de la Convention relative aux droits de l'enfant peut considérablement changer le cours des choses et contribuer à créer un monde digne des enfants. Considérés ensemble, ces deux documents sont des documents de référence pour les questions concernant les enfants. Cependant, en dépit du consensus international sans précédent que ces documents ont engendré, ils ne peuvent pas être mis en œuvre indépendamment d'un troisième document fondamental, à savoir le rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, transmis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/61/299). L'Égypte a contribué considérablement à la préparation de ces documents et a pris des mesures sérieuses et innovantes pour les mettre en œuvre au niveau national, ainsi que les adapter et les promouvoir aux niveaux régional et international.

De nombreuses initiatives au niveau national ont été lancées en Égypte, avec l'appui déterminé de ses dirigeants politiques. Il s'en est suivi qu'une approche soucieuse de protéger les droits est devenue la norme dans mon pays. Nous coopérons maintenant tous ensemble pour enraciner cette approche dans l'esprit de tous les Égyptiens.

L'Égypte a retiré les réserves qu'elle avait formulées au sujet des articles 20 et 21 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous n'avons plus aucune réserve à formuler au sujet de quelque article de la Convention que ce soit. Nous continuerons à promouvoir la pleine mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles facultatifs.

À cet égard, et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'Égypte a déployé de grands efforts pour réduire les taux de mortalité maternelle et infantile. Nous avons également éradiqué complètement la poliomyélite et le tétanos chez le nouveau-né et introduit le droit à la nationalité égyptienne pour tous les enfants nés d'une mère égyptienne et d'un père étranger. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, le Conseil

national pour l'enfance et la maternité a lancé une initiative pour l'éducation des filles, que la communauté internationale a qualifiée de grande réussite. Ce programme est un modèle de partenariat entre le Gouvernement, la société civile et sept institutions, fonds et programmes des Nations Unies, principalement l'UNICEF. En trois ans seulement, plus de 800 écoles ont été construites pour éduquer des milliers de filles. Cette expérience a conduit l'expert Ronald Sultana, qui avait été nommé par l'UNICEF pour recueillir des informations sur l'expérience égyptienne, à déclarer qu'il s'agissait d'une initiative unique en son genre et éclairée en matière d'éducation, qui a créé une nouvelle génération d'écoles pour une nouvelle génération de femmes, des femmes éduquées et autonomes, qui choisissent la place qu'elles méritent dans la société en tant que partenaires de développement sur un pied d'égalité avec les hommes.

Cette stratégie ambitieuse a été solidement renforcée grâce à un financement constant du Gouvernement égyptien, visant à remédier à tous les problèmes liés à l'enfance, principalement l'éducation, la santé, l'insertion sociale et le renforcement des capacités. Cette expérience innovante a été mise en œuvre grâce à un budget destiné aux enfants.

Dans le cadre de la même approche soucieuse de protéger les droits, l'Égypte a également fait des progrès considérables, comme le monde entier a pu le constater : une diminution spectaculaire de la fréquence des mutilations génitales féminines, qui sont à présent un délit au regard de nos lois. Cette pratique est également condamnée par l'opinion publique et ne fait plus partie de la culture dominante. Avec l'appui de la société civile, le Conseil national pour l'enfance et la maternité a mené une campagne pour sensibiliser les collectivités locales et mobiliser l'opinion publique contre cette pratique. La participation des enfants et des jeunes gens a été remarquable et nombreuse. Tout cela a jeté les bases du changement grâce à une campagne sous le thème « Le commencement de la fin », qui a été lancée par Suzanne Moubarak, l'épouse du Président de l'Égypte. La campagne, qui gagne du terrain tous les jours et qui peut compter sur la volonté déterminée du monde politique et du pouvoir exécutif, a donné lieu au deuxième Forum panafricain sur les enfants, qui fait partie des efforts déployés par l'Égypte pour mettre fin aux mutilations génitales féminines en Afrique. Ces efforts comprennent un plan africain ambitieux axé sur la promotion de la condition des enfants en Afrique.

Par la volonté de régler les problèmes des enfants en faisant valoir leurs droits, nous avons redoublé d'effort pour éliminer le travail des enfants, qui constitue une violation du droit de l'enfant à l'éducation et à la protection contre la violence et l'exploitation économique. De plus, il est devenu évident qu'être contraint de vivre dans la rue est en soi une violation des droits de l'enfant, notamment du droit de vivre au sein d'une famille qui le protège et du droit de bénéficier de services sociaux. À cet égard, nous essayons sans relâche de fournir des services également aux enfants handicapés et à ceux qui ont des besoins particuliers. Le problème de la violence à l'égard des enfants est également devenu un délit puni par la loi. Nous nous sommes efforcés d'adapter notre code juridique en la matière dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil national pour l'enfance et la maternité, le Gouvernement égyptien et la société civile. L'objectif est de faire en sorte que les enfants jouissent de tous les droits stipulés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

À cette fin, nous avons fait passer de 16 à 18 ans l'âge du consentement au mariage pour les filles et de 7 à 12 ans l'âge de la responsabilité en cas de délit. Nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants nés hors mariage. Nous avons pénalisé les châtiments corporels, la mutilation génitale féminine, la traite des enfants et l'exploitation sexuelle des enfants. Nous avons également mis en place un nouveau système judiciaire pour les jeunes, conforme à l'examen décennal de la Convention relative aux droits de l'enfant et basé sur la justice et la réforme, et non sur la répression.

Aux niveaux africain et arabe, l'Égypte a également déployé d'énormes efforts, parmi lesquels je voudrais mentionner les suivants. En mai 2001, l'Égypte a accueilli le Forum panafricain sur l'avenir des enfants. En juillet de la même année, nous avons également accueilli une conférence arabe de haut niveau sur le même thème. Ces réunions ont donné lieu à une perspective arabe et africaine, qui a contribué à la préparation du projet du document « Un monde digne des enfants ». En outre, l'Égypte a accueilli cette année la deuxième conférence africaine consacrée à l'examen quinquennal de ce document et une réunion qui a adopté une initiative égyptienne sur le rôle de l'Afrique dans l'examen du document. L'Afrique est fière d'être le premier continent à faire cet effort. Nous participons à la présente séance plénière de haut niveau pour inciter à accélérer les efforts visant à mettre en

œuvre le plan d'action pour faire de l'Afrique un continent digne des enfants, plan d'action qui a été présenté aujourd'hui par le Ministre de la condition de la femme et de l'enfant du Ghana au nom de l'Union africaine.

Étant donné le lien étroit entre les droits de la femme et ceux de l'enfant, l'Égypte est également attentive aux problèmes liés à la paix et la sécurité régionales et mondiales. À cet égard, le Mouvement international Suzanne Mubarak des femmes pour la paix, a été créé pour promouvoir la paix et donner aux femmes la possibilité de jouer un rôle dans le rétablissement de la paix et la défense de la paix et de la sécurité au nom des enfants.

Dans le cadre de l'étude de 2006 sur la violence à l'encontre des enfants (voir A/61/299), l'Égypte a joué un rôle décisif en tant que présidente du comité directeur pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Nous avons accueilli trois conférences qui avaient pour but d'amorcer un dialogue régional sur l'étude. Cela a abouti à un résultat important : la mise en place d'infrastructures de base pour interdire la violence à l'encontre des enfants. Cette initiative comprend notamment la création de comités nationaux pour lutter contre la violence, l'élaboration de stratégies, de plans d'action et de mécanismes de suivi pour surveiller la violence, la mise en service de lignes téléphoniques d'urgence pour sauver les enfants et la création de bureaux chargés de recevoir les plaintes. Le Conseil national pour la protection de la mère et de l'enfant égyptiens a traduit toute l'étude en arabe et l'a distribuée dans le monde arabe, car le monde arabe estime qu'il s'agit d'une étape importante sur la voie de son application. Nous accueillerons une conférence arabe de suivi le mois prochain au siège de la Ligue des États arabes.

Pour terminer, nous comprenons que le chemin à parcourir est encore long, mais nos réalisations aux échelons national, régional, africain et international renforcent notre conviction que nous sommes sur la bonne voie et que nos efforts ne sont pas freinés par un manque de prise de conscience ou de volonté.

Acceptons de travailler ensemble dans une étroite concertation internationale et dans un partenariat véritable pour construire un avenir meilleur pour notre monde et pour faire largement comprendre que nous formons un monde unique, un monde où aucune minorité ne peut jouir de la sécurité, de la stabilité et de la paix, sans prendre sérieusement en considération

l'écrasante majorité qui succombe à la faim, à la soif, à l'analphabétisme et aux maladies.

Qu'il y ait une paix pour tous, de même que la justice, la stabilité et la sécurité. Qu'il y ait une paix pour nos enfants – toujours et partout.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Margaret Nasha, Ministre du Gouvernement local du Botswana.

**M<sup>me</sup> Nasha** (Botswana) (*parle en anglais*) : En examinant la Déclaration et le Plan d'action sur « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe), le Botswana a pris une résolution assortie d'un calendrier, qui se fonde sur les huit objectifs convenus concernant les enfants et les jeunes. Tous les objectifs et activités touchant à la Déclaration relative à « Un monde digne des enfants » ont été intégrés dans nos plans de développement, aux niveaux national et de district, conformément à notre vision nationale pour 2016.

Le Botswana a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1995 et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 2001. Nous sommes résolus à défendre les droits des enfants, comme cela est stipulé dans la Convention et conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, pour protéger les enfants actuels et futurs du Botswana. Dans le cadre de nos efforts visant à harmoniser nos lois nationales aux dispositions et principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres conventions internationales, nous avons réexaminé la Loi sur les enfants de notre pays, ce qui a conduit à l'élaboration d'un projet de loi plus général avec l'aide de l'UNICEF-Botswana.

Parmi les autres éléments de cette législation qui ont été amendés, il faut citer notamment la Loi sur le mariage, qui a été révisée de manière à porter l'âge minimal du mariage de 16 ans à 21 ans, tant pour les garçons que pour les filles. La Loi sur le mariage impose en outre d'enregistrer tous les mariages coutumiers et religieux pour empêcher que les filles ne soient mariées trop jeunes.

L'enregistrement des naissances et des décès est obligatoire au Botswana depuis de nombreuses années. Nous tentons actuellement de rendre obligatoire, par le biais du Projet d'amendement de la loi sur les enfants, l'inscription du nom du père sur l'extrait de naissance de tous les enfants, même si les pères ne sont pas

mariés aux mères de ces enfants. Le point crucial est que chaque enfant a le droit d'avoir une identité.

Avant l'apparition du VIH/sida, le Botswana était sur le point d'éliminer la tuberculose et de réduire considérablement la mortalité infantile, infantile et maternelle. Les efforts du Botswana pour lutter contre le VIH/sida sont exposés en détail dans le rapport de la Directrice générale de l'UNICEF. À cause de cette maladie, nous avons connu un revers de fortune ces dernières années. Au-delà de nos efforts bien attestés pour sauver la vie des personnes atteintes du VIH/sida et pour prévenir l'infection des bébés qui ne sont pas encore nés, nous centrons désormais notre attention sur les moyens de prévenir la propagation de cette maladie. Le fait que de plus en plus de jeunes se soumettent à des dépistages volontaires du VIH/sida offre une lueur d'espoir pour la survie des générations futures dans notre pays.

La plus grande préoccupation du Botswana touchant l'objectif 2 du Millénaire pour le développement concerne la fourniture de programmes d'éducation et d'apprentissage préscolaires. Seulement 17 % des enfants en maternelle ont accès à des programmes d'éducation préscolaire, et la majorité de ces enfants sont issus de familles à revenu élevé ou moyen qui peuvent payer ces frais de scolarité. Cela à part, l'enseignement primaire est gratuit pour tous depuis un certain nombre d'années déjà.

Nous avons pris des mesures concrètes par le biais de la législation et de l'éducation publique afin d'empêcher les jeunes de conclure un mariage précoce et toutes les formes de violences contre les enfants.

Nous avons le devoir vis-à-vis de nos enfants de faire de ce monde un endroit plus sûr. À cet égard, rien, pas même la culture ou les coutumes, ne doit servir de prétexte pour bafouer les droits des enfants. En tant que femme, je sais parfaitement que la culture a servi et continue de servir de prétexte pour marginaliser les femmes. Mais nous avons suffisamment vécu pour parler en notre propre nom. La majorité de ces enfants ne peut pas en faire de même. Ils ont besoin de nous pour parler en leur nom et avec eux, pour veiller à ce qu'ils soient protégés contre toutes les formes d'abus et d'exposition à des pratiques néfastes, que nous devons éliminer le plus tôt possible.

Nous devons lancer une campagne d'éducation inclusive et sérieuse pour mettre fin à la pratique de la mutilation génitale féminine et pour faire comprendre aux États qu'ils doivent promulguer des lois qui

remédieront efficacement à ce problème. Je pense qu'il importe que nos hommes soient véritablement impliqués dans cette campagne pour qu'elle ne soit pas considérée comme une autre situation où les femmes crient dans le désert. Cette pratique n'a pas de valeur clinique. Elle n'est sanctionnée par aucune religion. Elle ne fait qu'infliger une souffrance indicible aux toutes jeunes filles et les soumet à un traumatisme et une dépression qui durent toute leur vie.

Dans un effort visant à concrétiser le droit des enfants à la participation, nous envisageons au Botswana, dans notre projet de loi sur les enfants, de créer un conseil national qui supervisera les questions relatives à l'enfance au niveau national. Ce projet de loi prévoit la mise en place d'un forum consultatif des enfants qui sera dirigé par des représentants des enfants de tous les districts. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette instance ne soit pas seulement un symbole. Nous allons nous efforcer d'utiliser ce forum pour consulter véritablement les enfants sur toutes les décisions qui les concernent, en commençant par le projet de loi sur les enfants lui-même. Il sera du devoir du Conseil national de l'enfance de veiller à ce que cette instance soit convoquée régulièrement. Cette exigence figure dans la loi afin de veiller à ce que ce forum se réunisse régulièrement et qu'il ne s'écarte pas de son centre d'intérêt. Un rapport annuel sur ses travaux sera présenté au parlement par mon ministère.

Pour terminer, au nom du Gouvernement du Botswana, je voudrais remercier les parties intéressées, telles que les organisations de la société civile, les partenaires de développement et le secteur privé, pour leur appui indéfectible aux programmes et projets concernant les enfants.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Marlene Mungunda, Ministre namibienne chargée des questions relatives à l'égalité des sexes et au bien-être des enfants.

**M<sup>me</sup> Mungunda** (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie s'associe également à ceux qui ont exprimé leurs condoléances et leur solidarité avec l'Algérie à la suite des événements tragiques survenus ce matin.

C'est un honneur tout particulier pour ma délégation de se voir accorder cette occasion d'intervenir devant l'Assemblée générale sur ce sujet extrêmement important – les enfants – qui préoccupe beaucoup tous les États Membres. Le rapport du

Secrétaire général dont nous sommes saisis (A/62/259) indique qu'un grand nombre de pays ont pris des mesures concrètes pour faire de ce monde un monde meilleur pour les enfants dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et pour ce qui est de leur protection. Il s'agit là d'une évolution très encourageante.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil économique et social et la Directrice générale de l'UNICEF de leurs observations avisées et à exprimer mon appréciation pour les remarques faites par le jeune Africain qui a réclamé de l'honnêteté et des actes et qui nous a demandé d'écouter avec nos cœurs.

La Constitution namibienne consacre les droits des enfants à la vie, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie décent. Le Gouvernement de la République de Namibie est signataire d'un certain nombre d'instruments et de conventions internationaux, preuve de notre volonté sincère de protéger les futurs dirigeants et citoyens de la nation. Nous avons adopté la loi sur la prévention de la violence dans la famille, la loi relative aux pensions alimentaires, la loi sur la prévention des viols et la loi sur le statut des enfants, et le projet de loi sur la défense et la protection des enfants va être déposé sous peu.

Nous reconnaissons qu'un enseignement de qualité contribue directement au développement, aux capacités et à la productivité humains. À cet égard, la Namibie a fait de grands progrès car elle a rendu l'enseignement primaire effectif, obligatoire et accessible à tous, et elle est en bonne voie d'atteindre l'objectif mondial de l'éducation primaire pour tous inscrit parmi les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis 2001, les taux de scolarisation n'ont cessé d'augmenter. La parité entre les sexes, marque distinctive du système d'enseignement primaire de la Namibie, demeure légèrement favorable aux écolières.

La Namibie a également fait de grands progrès en faveur de la scolarisation des orphelins, veillant à ce que, en théorie, l'enseignement primaire soit gratuit pour ceux qui ne peuvent pas payer. L'article 28 de la loi de 2001 sur l'éducation prévoit que

« Tous les cours donnés dans les écoles primaires ou dans les écoles spécialisées publiques, ainsi que les manuels scolaires, les matériels éducatifs et les autres besoins connexes soient fournis

gratuitement aux élèves jusqu'en classe de cinquième, ou jusqu'à l'âge de 16 ans. »

Tous les établissements primaires et secondaires mettent en œuvre des programmes d'acquisition de compétences pratiques ayant trait au VIH/sida qui fournissent aux jeunes des informations sur la santé en matière de sexualité et de procréation, les grossesses chez les adolescentes et les maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et s'efforcent également d'améliorer leurs compétences en matière de communication.

Toutefois, en dépit des améliorations enregistrées en matière d'accès à l'éducation, aucun choc extérieur n'est plus à même de ralentir, voire de faire reculer les acquis récents concernant l'inscription dans l'enseignement primaire que la propagation du VIH/sida. L'impact de l'épidémie sur les élèves et sur les éducateurs est aussi complexe que dévastateur. Le taux d'abandon scolaire dû à la pandémie de VIH/sida et à d'autres facteurs sanitaires est élevé.

Le nombre d'enfants orphelins du VIH/sida continue d'augmenter. On estime que d'ici à 2021, il y aura en Namibie plus de 250 000 orphelins qui constitueront un tiers des moins de 15 ans. Trois quarts de ces enfants seront des orphelins du sida. Avec l'augmentation du nombre des victimes du sida, de plus en plus d'enfants grandiront sans l'affection et les soins de leurs parents, privés de leurs droits fondamentaux à un abri, à la santé, à l'alimentation et à l'éducation, et confrontés à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation.

Le Gouvernement de la République de Namibie a formulé des politiques et des stratégies nationales sur le VIH/sida, y compris son Plan d'action national en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables, dont la mise en œuvre est axée sur la prévention, les soins et l'appui. Ces programmes ont besoin de ressources supplémentaires pour pouvoir avoir un plus grand impact sur nos sociétés. L'atténuation des répercussions socioéconomiques de la pandémie est un autre domaine dans lequel il faut investir. Le Gouvernement assure aux orphelins et aux enfants vulnérables des aides sociales mensuelles.

Enfin, nous croyons dans le rôle important que le système des Nations Unies peut jouer dans la protection des intérêts des enfants, et partout dans le monde. La Namibie croit effectivement dans l'objectif commun qui consiste à instaurer un monde digne des enfants, et elle a incorporé les engagements énoncés

dans « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe) dans ses programmes nationaux de développement et ses stratégies de réduction de la pauvreté. La Namibie s'efforce sans relâche de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2).

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Göran Hägglund, Ministre de la santé et des affaires sociales de la Suède.

**M. Hägglund** (Suède) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les enfants vivent dans une époque de grands changements, pleine de possibilités et de défis. De nouveaux phénomènes posent des problèmes aux enfants aussi bien qu'aux adultes. De nos jours, les enfants savent beaucoup plus ce qui se passe autour d'eux et en sont très vite informés, tout comme ils sont au courant de ce qui se passe très loin de chez eux. Ils vivent tout à la fois dans le monde réel et dans le monde virtuel. Il nous incombe de veiller à ce que cela enrichisse et égale leur enfance au lieu de l'abrèger, de la compliquer, ou de menacer leur sécurité ou leur vie même. Malheureusement, beaucoup d'enfants dans le monde sont également confrontés à la pauvreté, au fléau du VIH/sida, aux conflits armés et à d'autres formes de violence.

La Convention relative aux droits de l'enfant fournit un appui considérable aux enfants en cette époque de rapides changements. Nous considérons la Convention comme un minimum, une base. Dans de nombreux domaines, nous pouvons en faire davantage. L'objectif de notre politique d'assistance sociale est de garantir à toutes les filles et à tous les garçons un bon départ dans la vie. C'est aux parents et autres tuteurs qu'incombe la responsabilité principale des soins et de l'éducation à donner aux enfants. La société doit aider les parents afin de garantir que les enfants grandissent dans de bonnes conditions de sécurité. La famille est considérée comme l'unité de base de la société, et le rôle des parents est essentiel pour l'avenir de la société. Une vie familiale sûre et saine est d'une importance cruciale pour le bien-être des enfants et de la société dans son ensemble.

Il importe que les décideurs et autres adultes écoutent les enfants, les prennent au sérieux et fassent en sorte qu'ils participent autant que possible aux décisions les concernant. Nous n'engageons que trop rarement un dialogue constructif avec les enfants. Nous, les décideurs, avons notre propre langage. Nous

ne laissons que peu de place aux questions ou aux suggestions des enfants, et nous ne disons que rarement, voire jamais, aux enfants ce que nous avons fait concernant leurs points de vue. Nous avons encore beaucoup à apprendre dans ce domaine.

Hier, j'ai eu le privilège de participer à une réunion de médiateurs pour les enfants venant des quatre coins du monde. La Suède estime que les médiateurs pour les enfants ont un rôle très important à jouer pour nous permettre de nous acquitter des engagements conjoints que nous avons pris en 2002. Nous encourageons les pays qui n'ont pas encore mis en place un bureau du médiateur pour les enfants à tirer parti de cette possibilité.

La Déclaration du Millénaire, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'action énoncé dans « Un monde digne des enfants » et la Convention relative aux droits de l'enfant sont le fondement de la coopération internationale de la Suède pour le développement. Cette coopération est axée sur les droits et sur les vœux des pauvres au sujet de leur propre développement.

Impérativement équitable, le développement ne pourra être durable tant que l'intérêt supérieur des enfants et leurs capacités ne seront pas pris en considération. La coopération en faveur du développement doit s'axer davantage sur la protection de l'enfance et sur la participation des filles et des garçons. La violence à l'égard des enfants ne peut en aucun cas être justifiée, de même que toutes les formes de violence et de maltraitance doivent être combattues et prévenues.

Cela fait bientôt 30 ans qu'en Suède, la loi interdit aux parents de battre leurs enfants. D'autres pays, malheureusement trop peu nombreux, ont suivi cet exemple. L'étude des Nations Unies brosse un tableau sinistre. Partout dans le monde, des enfants sont encore victimes de la violence et de mauvais traitements. Nous devons agir de concert pour y mettre fin. Nous devons élaborer un projet commun de tolérance zéro : aucun enfant ne doit être victime de violences.

Les organisations internationales doivent encourager et aider leurs États membres à abolir toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, quel que soit le contexte, y compris familial. La classe politique, les enseignants, les chefs religieux, les médias et les guides d'opinion doivent tous concourir à abolir la violence qui touche nos enfants.

La Suède se réjouit qu'il ait été décidé de nommer un représentant spécial du Secrétaire général chargé de lutter contre la violence à l'encontre des enfants. Nous sommes convaincus que ce représentant spécial saura coordonner l'action menée à l'échelle internationale.

La Suède salue le travail accompli par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) partout dans le monde. L'œuvre de l'UNICEF a une influence réelle sur le quotidien des enfants. Les études réalistes et professionnelles de son Centre de recherche Innocenti apporte à tous des questions et des réponses utiles. Nous prenons note également avec satisfaction des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres organismes, qui ont pour priorité de promouvoir l'égalité des sexes et de combattre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des filles.

Une grande partie de la planète célébrera bientôt Noël et le Nouvel An. Cette époque de l'année est une période de générosité et d'espérance. Surtout, c'est la saison des enfants. Nous, la classe politique et dirigeante, sommes tenus de penser aux enfants, même en dehors des fêtes. Nous devons en permanence être à leur écoute pour savoir ce que nous pouvons faire pour eux et ce que nous pouvons faire ensemble. Nous aspirons à ce que chaque pays offre à tous les garçons et à toutes les filles le meilleur départ possible dans la vie.

La Suède restera un partenaire digne de confiance dans l'édification d'un monde digne des enfants.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Priya Manickchand, Ministre des services humanitaires et de la sécurité sociale du Guyana.

**M<sup>me</sup> Manickchand** (Guyana) (*parle en anglais*) : À l'instar du reste de la communauté internationale, nous adressons nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement algériens et, en fait, à l'humanité tout entière, qui vient une nouvelle fois d'être attaquée.

De plus, nous prenons bonne note de la déclaration prononcée par le Ministre de la justice et Garde des Sceaux des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes.

La délégation de la République du Guyana, qui comprend trois enfants, est heureuse de participer à cette réunion de haut niveau consacrée au bilan de l'action collective engagée pour rendre le monde digne

des enfants. Au nom du Gouvernement et du peuple guyanien, j'adresse des salutations particulières aux délégués des enfants et les félicite du concours inestimable qu'ils ont apporté au processus d'examen de cette année.

La prise en charge, la protection et le développement de tous nos enfants, dont dépend l'avenir de l'humanité, sont des objectifs qui méritent d'occuper une place de choix dans les priorités nationales et mondiales. Le Guyana y est résolument attaché. Nous nous réjouissons de pouvoir faire part de notre expérience en matière d'application et d'échanger des idées sur la manière de transformer le monde pour le rendre digne des enfants.

Depuis la session extraordinaire de 2002 consacrée aux enfants, le Gouvernement guyanien a pris plusieurs initiatives en vue d'améliorer le bien-être des enfants et de veiller à la protection de leurs droits. Nous avons réussi à faire reculer la mortalité infantile et à étendre l'immunisation des enfants contre les maladies à prévention vaccinale, le taux de vaccination s'élevant désormais à 92 %. Des succès ont également été remportés s'agissant de prévenir la transmission materno-infantile du VIH/sida, de même qu'un coup d'accélérateur a été donné pour que des antirétroviraux de fabrication locale soient gratuitement fournis et distribués aux personnes infectées par le VIH/sida. Il a été entrepris de fournir un enseignement de qualité aux enfants guyanien et, maintenant que l'enseignement primaire est universel, l'objectif est de faire en sorte que tous les garçons et les filles aient accès à l'enseignement secondaire et achèvent ce cycle d'études.

La recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant est ce qui guide le droit guyanien et la législation nationale sur les enfants. Nous avons entériné dans notre Constitution la Convention relative aux droits de l'enfant, qui contribue à favoriser une vie saine, à combattre le VIH/sida, à offrir un enseignement de qualité à tous et à protéger les enfants contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence.

L'ampleur atteinte par la violence dans de nombreuses sociétés partout dans le monde est véritablement décourageante. Pour notre part, nous avons mis sur pied une campagne destinée à faire disparaître la violence de notre société, en particulier celle dirigée contre les femmes et les enfants. Cette question fait actuellement l'objet d'une vaste consultation nationale autour des propositions

gouvernementales destinées à réformer la législation, à renforcer la protection et à améliorer l'appui et les services fournis aux victimes sans porter atteinte au droit de l'accusé à un procès équitable. Cette année a vu la création d'un service de protection de l'enfance. Le Gouvernement guyanien poursuit sa collaboration active avec l'UNICEF dans le cadre du programme national de coopération pour 2006-2010, qui porte sur la protection de l'enfance et les affaires sociales.

Œuvrer à un monde digne des enfants n'a pas été sans difficultés et déconvenues, plus ou moins grandes, faute de moyens financiers et d'infrastructure. Les enfants du monde entier risquent de pâtir de l'augmentation mondiale des prix alimentaires et pétroliers ainsi que de la hausse du coût de la vie. Les conflits internes et les guerres interétatiques privent les enfants de leur innocence et de leurs droits. Il faut faire davantage contre le fléau de la pauvreté. Il faut faire davantage pour empêcher que les enfants ne soient exposés aux situations de conflit ainsi que pour assurer leur réhabilitation et réinsertion dans la société au lendemain d'un conflit.

Préserver le milieu naturel pour la postérité est essentiel pour bâtir un monde digne des enfants. Comme il ressort des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, lauréat du prix Nobel, les activités humaines ont des effets sur la nature du monde dont nos enfants hériteront. L'économiste de renom Nicholas Stern a montré que ceux qui en pâtiront le plus sont les pays en développement, qui contribuent pourtant le moins aux émissions de gaz à effet de serre.

Cette vulnérabilité est liée à la situation géographique et économique ainsi qu'à l'âge. Dans les pays développés et ceux en développement, ce sont les

enfants qui sont les plus vulnérables. Là où les changements climatiques provoquent des catastrophes, des destructions et des morts, les premières victimes sont les enfants. Beaucoup deviennent orphelins; beaucoup deviennent handicapés; beaucoup deviennent déplacés. En pâtissent leur état de santé et leur éducation : leur vie entière est bouleversée.

Il faut remédier au réchauffement planétaire et aux changements climatiques qui en sont la conséquence. Le Guyana montre la voie à suivre en la matière. Notre forêt pluviale non polluée rend un immense service au monde en termes de fixation du carbone. Le cadre de l'après-Kyoto doit prévoir la création de mécanismes favorables aux pays qui protègent les forêts pluviales.

Du haut de cette tribune, nous demandons aux dirigeants mondiaux, et en fait à tous les adultes, de mettre tout en œuvre pour que nous n'empruntions pas le chemin de l'autodestruction et que nous engagions la planète sur la voie de la guérison grâce à une réduction spectaculaire de nos émissions de gaz à effet de serre. Il serait inutile que nous parvenions un jour à éliminer la violence contre les enfants, pour les laisser ensuite périr noyés dans des inondations massives ou mourir de faim du fait de la sécheresse ou d'une famine. Nous insistons donc sur la nécessité d'adopter une démarche cohérente et globale face aux questions relatives aux enfants.

Le Guyana attend avec intérêt de faire plus amplement part de ses expériences nationales aux tables rondes prévues, de manière à contribuer à une compilation des meilleures pratiques qui permettront d'édifier et de préserver un monde digne des enfants.

*La séance est levée à 13 h 15.*